

S N C F

Service des Etudes Juridiques
et Contentieuses à Strasbourg

375 LM 12/7
< 1954-1963 >

Dissolution du détachement des Etudes Juridiques
et Contentieuses à Strasbourg

Organisation des bureaux

SOCIÉTÉ
NATIONALE
des
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

O

INSTRUCTION GÉNÉRALE

EX
MT 3 f
VB

N° 2

PARIS, le 7 mars 1962

CODIFICATION
UNIFIÉE
DES
ÉTABLISSEMENTS

DISTRIBUTION

EX	MT	VB
1 à 5	1 à 3	1
11 à 16	11 à 20	10 à 14
18 - 19	21 à 25-29	20 à 25
31	31-32-34-35	31 - 32
	41 - 49	41-41bis
42	51 à 54	43-43bis
	56	51 - 52
	65	57 - 61
	94	64
		86 à 88

0

"Codification unifiée des établissements"

Distribution		
EX	MT	VB
1 à 5	1 à 3	1
11 à 16	11 à 20	10 à 14
18 - 19	21 à 28	20 à 25
31	21bis à 28bis	31 - 32
42	31-32-34-35	41-41bis
	41 - 49	43-43bis
	51 à 54-56	51-52-57
	65	61 - 64
	86 à 88	
	94	

Paris, le 1er mars 1963

Pour permettre de tenir compte en temps opportun de leur incidence sur les codes fonctionnels prévus à l'article 6 de l'Instruction Générale EX-MT-VB 3f n° 2, il est apparu nécessaire de préciser et d'aménager les délais à respecter pour réaliser les modifications des codes unifiés des établissements.

En outre, le cartouche de distribution de l'Instruction Générale EX-MT-VB 3f n° 2 doit être rectifié en application des dispositions du rectificatif n° 5 à l'Instruction Générale EX-MT-VB 3a.

...

Rectificatif n° 1 à l'I.G.
EX-MT-VB 3f n° 2 du 7
mars 1962 (Béquet à col-
ler sur l'emplacement
correspondant de la cou-
verture).

Distribution		
EX	MT	VB
1 à 5	1 à 3	1
11 à 16	11 à 20	10 à 14
18 - 19	21 à 28	20 à 25
31	21bis à 28bis	31 - 32
42	31-32-34-35	41-41bis
	41 - 49	43-43bis
	51 à 54-56	51-52-57
	65	61 - 64
	86 à 88	
	94	

- Organismes de la Direction Générale et du Secrétariat Général :

L'accord préalable sur toute modification envisagée est demandé, par lettre, aux Etudes Générales, au plus tard le 1er du mois M-2 pour application le 1er du mois M.

- Régions : Toute modification de code doit s'inscrire dans la ligne générale de la codification unifiée des établissements et fait l'objet d'un "Avis de modification aux codes unifiés des établissements" Sy 0.002.3360 (voir modèle en annexe B à la présente Instruction Générale).

Deux exemplaires de cet avis sont envoyés aux Etudes Générales au plus tard le 15 du mois M-2 pour application le 1er du mois M. A défaut pour les Etudes Générales de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs objections éventuelles à la modification envisagée, celle-ci est considérée comme approuvée. L'Avis de modification est alors diffusé, par les soins de la Région, à tous les Organismes intéressés.

Rectificatif n° 1 à l'I.G.
3f n° 2 du 7 mars 1962 (Béquet à col-
ler sur l'emplacement correspondant
de l'article 5).

En conséquence, l'Instruction Générale EX-MT-VB 3f n° 2 doit être mise à jour dans les conditions suivantes :

- 1° Coller les béquets ci-contre aux emplacements indiqués sur leur côté.
- 2° Inscrire le numéro et la date de ce rectificatif dans le cadre réservé à cet effet.

Le Directeur Général,

Ph. DARGEOU

INSTRUCTION GENERALE EX--MT--VB 3 f n° 2

Les annexes 1 à 6

seront diffusées prochainement.

Sommaire

- Article 1 - Documents abrogés
- Article 2 - Objet
- Article 3 - Principe de la codification unifiée des établissements
- Article 4 - Codes unifiés des établissements
- Article 5 - Modification des codes unifiés des établissements
- Article 6 - Nomenclatures de codes fonctionnels
- Article 7 - Mesures de coordination

ANNEXES

- ANNEXE A - Grille de codification unifiée des établissements
- ANNEXE B - Avis de modification Sy. 0.023.3600

- ANNEXE 0 - Conseil d'Administration, Direction Générale et Secrétariat Général

- ANNEXES 1 - Région de l'Est
 - 1.0 - Direction Régionale (1)
 - 1.1 - Service de l'Exploitation
 - 1.2 - Service du Matériel et de la Traction
 - 1.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

- ANNEXES 2 - Région du Nord
 - 2.0 - Direction Régionale (1)
 - 2.1 - Service de l'Exploitation
 - 2.2 - Service du Matériel et de la Traction
 - 2.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

- ANNEXES 3 - Région de l'Ouest
 - 3.0 - Direction Régionale (1)
 - 3.1 - Service de l'Exploitation
 - 3.2 - Service du Matériel et de la Traction
 - 3.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

- ANNEXES 4 - Région du Sud-Ouest
 - 4.0 - Direction Régionale (1)
 - 4.1 - Service de l'Exploitation
 - 4.2 - Service du Matériel et de la Traction
 - 4.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

(1) Y compris Services Sociaux et Médicaux

ANNEXES 5 - Région du Sud-Est

- 5.0 - Direction Régionale (1)
- 5.1 - Service de l'Exploitation
- 5.2 - Service du Matériel et de la Traction
- 5.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

ANNEXES 6 - Région de la Méditerranée

- 6.0 - Direction Régionale (1)
- 6.1 - Service de l'Exploitation
- 6.2 - Service du Matériel et de la Traction
- 6.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

ANNEXES

ANNEXE A - Grille de codification des établissements

ANNEXE B - Avis de modification N° 0.023.2800

ANNEXE C - Conseil d'Administration, Direction Générale et Services Généraux

ANNEXE 1 - Région de l'Est

- 1.0 - Direction Régionale (1)
- 1.1 - Service de l'Exploitation
- 1.2 - Service du Matériel et de la Traction
- 1.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

ANNEXE 2 - Région du Nord

- 2.0 - Direction Régionale (1)
- 2.1 - Service de l'Exploitation
- 2.2 - Service du Matériel et de la Traction
- 2.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

ANNEXE 3 - Région de l'Ouest

- 3.0 - Direction Régionale (1)
- 3.1 - Service de l'Exploitation
- 3.2 - Service du Matériel et de la Traction
- 3.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

ANNEXE 4 - Région du Sud-Ouest

- 4.0 - Direction Régionale (1)
- 4.1 - Service de l'Exploitation
- 4.2 - Service du Matériel et de la Traction
- 4.3 - Service de la Voie et des Bâtiments

(1) Y compris Services Sociaux et Médicaux

(1) Y compris Services Sociaux et Médicaux

O

PARIS, le 7 mars 1962

CODIFICATION UNIFIÉE DES ÉTABLISSEMENTS

article 1 ◆ *Documents abrogés :*

Lettre O. n° 28 466 du 22 décembre 1959 des Etudes Générales

Lettre O. n° 31 880 du 24 janvier 1961 des Etudes Générales

En outre, les Services doivent, le cas échéant, annuler ou modifier les instructions, dont ils assurent la gérance, qui ne seraient pas conformes aux dispositions de la présente Instruction Générale.

article 2 ◆ *Objet :*

La présente Instruction Générale a pour objet de faire connaître les principes de la codification unifiée des établissements de la S.N.C.F. et de diffuser les codes de ceux-ci.

article 3 ◆ *Principe de la codification unifiée des établissements*

La codification unifiée des établissements a été conçue de telle sorte que les codes, limités à six chiffres, reflètent autant que possible la structure hiérarchique de la S.N.C.F.

En principe, chaque chiffre représente un échelon hiérarchiquement supérieur à celui représenté par le chiffre placé à sa droite.

Toutefois, pour tenir compte de certaines contraintes, des aménagements peuvent être apportés au principe ci-dessus, notamment :

- nécessité de disposer de deux chiffres pour donner un numéro d'ordre à certains établissements, trop nombreux dans leur catégorie ;
- nécessité de caractériser une fonction au lieu d'un échelon hiérarchique.

M. Tauzin P. 93-33

SOCIÉTÉ
NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

article 4 ♦ Codes unifiés des établissements

Les codes sont déterminés par application de la grille de codification unifiée donnée dans l'annexe A.

Les listes des codes unifiés, qui découlent de l'application de la grille, font l'objet des annexes 0 à 6.

Pour toutes applications ainsi que pour tous documents y afférents, ces codes unifiés doivent se substituer aux codes particuliers créés antérieurement.

article 5 ♦ Modifications des codes unifiés des établissements

Par suite du caractère évolutif des structures (suppression ou création d'établissements, etc), des modifications à la liste des codes s'avèrent nécessaires.

Dans toute la mesure du possible, ces modifications ne sont mises en application que le 1er avril ou le 1er octobre de chaque année.

Pour maintenir l'unité de vues indispensable, le processus suivant doit être appliqué :

- Organismes de la Direction Générale et du Secrétariat Général :

Toute modification envisagée est soumise, par lettre, aux Etudes Générales, pour accord préalable.

- Régions :

Toute modification de code doit s'inscrire dans la ligne générale de la codification unifiée des établissements et fait l'objet d'un "Avis de modification aux codes unifiés des établissements" Sy 0.023.3600 (voir modèle en annexe B à la présente Instruction Générale).

Deux exemplaires de cet avis sont envoyés aux Etudes Générales un mois au moins avant la date d'application prévue. A défaut pour les Etudes Générales de faire connaître, dans un délai de quinze jours, leurs objections éventuelles à la modification envisagée, celle-ci est considérée comme approuvée. L'Avis de modification est alors diffusé, par les soins de la Région, à tous les Organismes intéressés.

article 6 ♦ Nomenclature de codes fonctionnels

Les Organismes de la Direction Générale et du Secrétariat Général sont autorisés à publier, après approbation des Etudes Générales, des nomenclatures de codes fonctionnels, issus des codes unifiés des établissements ou les complétant, pour répondre à des besoins particuliers (commandes et marchés, comptabilité, personnel, etc).

article 7 ♦ Mesures de coordination

Les Directeurs ou Chefs des Organismes de la Direction Générale et du Secrétariat Général ainsi que les Directeurs Régionaux désigneront chacun un Fonctionnaire Supérieur responsable de l'application des prescriptions de la présente Instruction Générale, notamment de son article 5. Chaque Fonctionnaire Régional sera, en outre, assisté d'un correspondant par Service.

Le Directeur Général,

Ph. DARGEOU

GRILLE DE CODIFICATION UNIFIEE DES ETABLISSEMENTS

1 ^{er} chiffre	2 ^{ème} chiffre	3 ^{ème} chiffre	4 ^{ème} chiffre	5 ^{ème} chiffre	6 ^{ème} chiffre
0	0 à 9 CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRECTION GENERALE SECRETARIAT GENERAL	0	0	00	0
		1 à 9 Directions et Organismes assimilés	1 à 9 Divisions	1 à 9 Subdivisions	01 à 99 Sections et Bureaux Spécialisés
1	0 Direction Régionale sauf Services Sociaux et Médicaux	0	0	00	0
		1 à 9 Service de l'Exploitation	0 Organismes de la Direction Régionale Caisse de maladie AL (Est) Service Régional Arrondissements	1 à 9 Subdivisions Divisions Organismes du siège Centres Comptables	01 à 99 Sections et Bureaux Spécialisés 0 00 01 à 99 Sections et Bureaux Spécialisés 0 00 01 à 99 Sections et Bureaux Spécialisés 1 à 9 Agences et Circonscriptions (Mouvement, Traffic) 0 00 01 à 99 Etablissements
2 et 3	2 Service du Matériel et de la Traction	0	0	0	0
		1 à 9 Service Régional sauf Approvisionnements	1 à 9 Arrondissements	1 à 9 Organismes du siège sauf Contrôle dans l'Industrie Privée Contrôle dans l'Industrie Privée Subdivision Régionale des Approvisionnements Magasins Généraux	0 0 1 à 9 Divisions et Subdivisions autonomes Etablissements Etablissements Etablissements
5 et 6	3 Service de la Voie et des Bâtiments	1 à 8	1 à 8	10 à 19 20 à 29	0
		1 à 9	Arrondissements Matériel et Traction et Arrondissements Ateliers	40 à 49 50 à 79 80 à 89 90 à 99	0 0 0 0
7	5 Service de la Voie et des Bâtiments	0	0	0	0
		1 à 9	Service Régional	0 9 0	0 0 0
8	6 Services Sociaux Services Médicaux	0000 à 9999	0000 à 9999	0000 à 9999	0000 à 9999
		0000 à 9999	0000 à 9999	0000 à 9999	0000 à 9999

(1) 1 - Région de l'Est
2 - Région du Nord
3 - Région de l'Ouest
4 - Région du Sud-Ouest
5 - Région du Sud-Est
6 - Région de la Méditerranée

NOTA.- a/ Dans chaque colonne, le chiffre 0 caractérise en principe l'état-major ou le siège de l'organisme codifié par un chiffre de la colonne placée immédiatement à gauche.
b/ Pour répondre à des besoins immédiats, sans alourdir exagérément les codes, certains organismes ont été codifiés sans tenir rigoureusement compte de leur position hiérarchique.
c/ Pour les Services MT et VB, les codes sont actuellement limités à 5 chiffres.

EX
MT 3f
VB

REGION		SERVICE	ORGANISME EMETTEUR	SITUATION NOUVELLE	
Etablissement intéressé		SITUATION ANCIENNE		Date	
Désignation		Code		Le	
Date d'application		Date		Signature	
Motifs		Date		Signature	
Destinataires		Date		Signature	
Etudes Générales (2 ex) Secrétariat Général Comptabilité Générale et Finances Caisse Générale Direction du Personnel Direction du Mouvement Direction		Subdivision du Personnel Subdivision de la Comptabilité Bureau de Solde C M I A Arrondissement		Commission des Imprimés	
Instruction Générale EX-MT-VB 3f n° 2		0.002.3360			

SOCIETE
NATIONALE
des
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

0

ANNEXE 0

à L'INSTRUCTION GENERALE

EX	
MT	3 f
VB	

N° 2

CODES UNIFIES CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRECTION GENERALE SECRETARIAT GENERAL
--

Distribution
DR

RECTIFICATIF n° 1
à l'ANNEXE 0
à l'INSTRUCTION GENERALE
de Janvier 1962

EX	
MT	3 f
VB	

N° 2

Distribution

DR

*"Codes unifiés : Conseil d'Administration -
Direction Générale - Secrétariat Général"*

Paris, le 13 juillet 1962

Le présent rectificatif a pour objet de diffuser les pages nouvelles ci-jointes à substituer aux pages correspondantes actuelles.

Les parties modifiées (créations d'établissements ou redressement de coquilles) sont repérées par ● dans la marge de droite.

Le numéro et la date du présent rectificatif seront inscrits dans le cadre réservé à cet effet.

Le Directeur Général,

Ph. DARGEOU

ECONOMAT

009000

- Etablissements de la Région Parisienne

- ACHERES	009001
- ARGENTEUIL-ENTREPOT	009002
- ARGENTEUIL-GARE	009003
- ASNIERES	009004
- AULNAY-s-BOIS	009005
- BLANC-MESNIL	009006
- LE BOURGET	009007
- BRETIGNY	009008
- CHOISY-le-ROI-ENTREPOT	009009
- CHOISY-le-ROI-MAGASIN	009010
- CLICHY	009011
- ERMONT	009012
- ETAMPES	009013
- GAGNY	009014
- IVRY-sur-SEINE	009015
- JUVISY	009016
- LANDY-DETAIL	009017
- LANDY-ENTREPOT	009018
- LANDY-E ^{ts} ANNEXES	009019
- MANTES	009020
- NITRY	009021
- MONTRouGE	009022
- NANTERRE	009023
- NANTERRE-LA FOLIE	009043
- NOISY-ATELIERS	009024
- NOISY-GARE	009025
- PARIS-AUSTERLITZ	009026
- PARIS-BATIGNOLLES	009027
- PARIS-CHAPELLE-DETAIL	009028
- PARIS-CHAPELLE-PARC	009029
- PARIS-CHEVALERET-GARAGE	009030
- PARIS-CHEVALERET-MAGASIN	009031
- PARIS-CHEVALERET-MENUISERIE	009032
- PARIS-EST	009033
- PARIS-LEFEBVRE	009034
- PARIS-MONT-PARNASSE	009035
- PARIS-NORD	009036
- PARIS-PAJOL	009037
- PARIS-St-LAZARE	009038
- PARIS-SAUSSURE	009039
- PARIS-SUPPREN	009040
- PARIS-TOLBIAC-ENTREPOT	009041
- PERSAN-BEAUMONT	009042
- POISSY	009044
- PONTOISE	009045
- SARTROUVILLE	009046
- TRAPPES	009047
- VANVES	009048

- Etablissements de la Région Parisienne (suite)

- VERSAILLES	009049
- VILLENEUVE-le-ROI	009050
- VINCENNES	009051
- VITRY-sur-SEINE	009052

- Etablissements de Province

- ABBEVILLE	009100
- AGEN	009101
- ALENCON	009102
- AMIENS	009103
- ANGERS	009104
- ANGOULEME	009105
- ARGENTAN	009106
- ARRAS	009107
- AULNOYE	009108
- AURAY	009109
- BAR-le-DUC	009110
- BAYONNE	009111
- BEAUVAIS	009112
- BEDARIEUX	009113
- BELFORT	009114
- BETHUNE	009115
- BEZIERS	009116
- BORDEAUX-BASTIDE	009117
- BORDEAUX-BEGLES	009118
- BORDEAUX-ENTREPOT	009119
- BORDEAUX-St-JEAN	009120
- BOULOGNE	009121
- BOURGES	009122
- BRESSUIRE	009123
- BREST	009124
- BRIYS	009125
- BROU	009126
- CAEN	009127
- CAHORS	009128
- CALAIS	009129
- CAMBRAI	009130
- CAPDENAC	009131
- CARCASSONNE	009132
- CASTRES	009134
- CHALONS-GARE	009135
- CHALONS-LA-BIDEE	009136
- CHARLEVILLE	009137
- CHARTRES	009138
- CHATEAU-du-LOIR	009139
- CHATEAURoux	009140
- CHATEAU-THIERRY	009141
- CHAUMONT	009142

DIRECTION DU PERSONNEL

ENSEMBLE	060000
DIVISION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL	061000
- Toutes Subdivisions et Sections non dénommées	061000
- Section de la formation du Personnel	061800
- Centre de formation du Personnel LOUVRES	069000
- Service de Psychologie appliquée	068000
- Direction des Etudes	068800
- Centre de Strasbourg	068100
- Centre d'Hellemmes	068200
- Centre de la Région de l'Ouest	068300
- Centre de Bordeaux	068400
- Centre de Lyon	068500
- Centre d'Arles	068600
- Centre de Paris-la Chapelle	068700
- Section Organisation et Méthodes	061010
DIVISION DES SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX	062000
- Section des Affaires Médicales	062100
- Section des Affaires Sociales	062200
- Formation des jeunes	062210
- Assistance Sociale	062220
- Bibliothèques	062230
CAISSE DES RETRAITES	063000
- Service de Paris	063100
- Service de Strasbourg	063200
CAISSE DE PREVOYANCE	064000
- Caisse de Prévoyance PARIS	064100
- Centre Medico-chirurgical FOCH	064200
DETACHEMENTS HORS S.N.C.F.	065000
- Administrations publiques	065000
- Compagnie des Chemins de Fer de l'EST	065010
- " " " du NORD	065020
- " " " du MIDI	065030
- " " " du P.O.	065040
- " " " du P.L.M.	065050
- Filiales MIDI	065060

DIRECTION DU PERSONNEL

- Chemins de Fer Algériens	065070
- Société Immobilière des Chemins de Fer	065080
- Consortium forestier	065090

"LA VIE DU RAIL"	067000
------------------	--------

DIRECTION COMMERCIALE

ENSEMBLE	070000
DIVISION DES AFFAIRES GENERALES	070100
- Service Intérieur	070110
- Personnel	070120
- Etudes Documentation	070130
DIVISION "VOYAGEURS"	070200
- Tarifs Intérieurs	070210
- Trafic et Agences de Voyages	070220
- Tarifs internationaux	070230
DIVISION "MARCHANDISES"	070300
- Trafic	070310
- Tarifs	070320
- Trafic international	070330
- Réglementations internationales	070340
- Réclamations et détaxes	070350
- Transports militaires et des Administrations Publiques - distances - nomenclature -	070360
- Services agricoles et transports frigorifiques	070370
- Laboratoire général pour emballages	070380
DIVISION "COORDINATION"	070400
- Etudes d'Ordre Général	070410
- Coordination réglementaire "voyageurs"	070420
- Coordination réglementaire "marchandises"	070430
- Services extérieurs - camionnage etc...	070440
- Manutention - transport	070450
- Transports combinés rail - route	070460
DIVISION "PUBLICITE COMMERCIALE"	070500
- Secrétariat - Relations extérieures - Comptabilité	070510
- Etudes Publicitaires	070520
- Travaux extérieurs et diffusion	070530
COMPTABILITE ET CONTROLE DES RECETTES	074000
- Subdivision des Etudes et de l'Inspection	074100
- Etudes	074110
- Inspection	074120

DIRECTION COMMERCIALE

- Subdivision de la Comptabilité des Recettes	074200
- Secrétariat - Affaires Générales	074210
- Mécanographie	074220
- Paiement des remboursements	074230
- Comptabilité et vérification des remboursements	074240
- Centralisation de la Comptabilité des Recettes	074250
- Transports administratifs	074260
- B.L.I.D. (Liquidation des Indemnités et détaxes)	074270
- Colis postaux internationaux	074280
- Subdivision du Contrôle des Recettes Marchandises	075000
- Secrétariat-courrier - dactylo - imprimerie	075100
- Taxes	075200
- Bureau du Mouvement des wagons	075300
- Comptabilité du trafic wagons - Redevances	075400
- Mécanographie	075500
- Comptabilité petits colis - détail	075600
- Trafic direct international Strasbourg	075700
- Subdivision du Contrôle des Recettes Voyageurs	076000
- Agences - Service international	076010
- Voyageurs Trafic Intérieur - Services routiers	076020
- Transports administratifs - bagages	076030
- Imprimerie des billets	076040
- Réception des pièces - Classement - Archives	076050
- Secrétariat - mécanographie - tirages	076060
REPRESENTATION A L'ETRANGER	077000
- Afrique du Nord	077100
- Bureau d'Alger	077110
- Bureau de Casablanca	077120
- Allemagne (Francfort)	077200
- Amérique du Nord	077300
- Bureau de New-York	077310
- Bureau de San Francisco	077320
- Bureau de Montréal	077330
- Bénélux	077400
- Bureau de Bruxelles	077410
- Bureau de Luxembourg	077420
- Bureau à Amsterdam	077430
- Bureau de Rotterdam	077440

DIRECTION COMMERCIALE

- Espagne - Portugal (Madrid)	077500
- Compte Espagne	077510
- Compte Portugal	077520
- Grande-Bretagne	077600
- Bureau de Londres	077610
- Italie (Milan)	077700
- Pays Scandinaves - Finlande (Stockholm)	077800
- Compte Suède	077810
- Compte Norvège	077820
- Compte Finlande	077830
- Compte Danemark	077840
- Suisse et Europe Centrale (Berne)	077900
- Bureau de Genève Mont-Blanc	077910
- Bureau de Vienne	077920

SOCIETE DE CONTROLE ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AUXILIAIRES

(S. C. E. T. A.)

ENSEMBLE	090000
SERVICE GERANT Rue d'Amsterdam	091000
- Camionnage et garages	091100
- Section de camionnage Ouest	091101
- Section de camionnage Nord-Est	091102
- Section de camionnage Sud-Est - Sud-Ouest	091103
- Garage Rome	091111
- Garage Vandamme	091112
- Garage Clichy	091113
- Bureaux de Ville	
- Bureau Centre Paris Champs-Elysées	091300
- Bureau PARIS-CHAMPS-ELYSEES	091310
- Bureau PARIS-CAPOUCINES	091340
- Bureau PARIS-MONTREUIL-VOYAGEURS	091360
- Bureau PARIS-TIVOLI	091370
- Bureau Centre Paris Sainte-Anne	091400
- Bureau PARIS-BALARD	091420
- Bureau PARIS-BLOMET	091422
- Bureau PARIS-GALERIES LAFAYETTE	091424
- Bureau PARIS-LONGCHAMP	091425
- Bureau PARIS-NECKER	091427
- Bureau PARIS-Paul LELONG	091429
- Bureau PARIS-PERCHE	091433
- Bureau PARIS-PORTE de VERSAILLES	091437
- Bureau PARIS-QUAI de PASSY	091439
- Bureau PARIS-RANBUTEAU	091442
- Bureau PARIS-ROME	091445
- Bureau PARIS-SEBASTOPOL-HALLES	091446
- Bureau PARIS-TERNES	091452
- Bureau PARIS-TIQUETONNE	091455
- Bureau Centre Paris-Echiquier	091500
- Bureau PARIS-CROULEBARBE	091520
- Bureau PARIS-GOUTTE D'OR	091523
- Bureau PARIS-MENILMONTANT	091525
- Bureau PARIS-MONTREUIL-MARCHANDISES	091528
- Bureau PARIS-ORNANO	091531
- Bureau PARIS-PORTE D'ORLEANS	091534
- Bureau PARIS-PYRENEES	091536
- Bureau PARIS-RASPAIL	091539
- Bureau PARIS-REPUBLIQUE	091541
- Bureau PARIS-RUE de RENNES	091543
- Bureau PARIS-St-ANTOINE	091545
- Bureau PARIS-St-DENIS	091547
- Bureau PARIS-St-FARGEAU	091551
- Bureau PARIS-St-LOUIS	091553
- Bureau PARIS-St-VICTOR	091555

SOCIETE DE CONTROLE ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AUXILIAIRES
(S. C. E. T. A.)

000300	- Bureau Centre Paris-Echiquier (suite)	
000100	- Bureau PARIS-TURBIGO	091557
	- Bureau PARIS-VALMY	091561
001100	- Bureau PARIS-VOLTAIRE	091564
001100	- Bureau Centre Paris-Chevaleret	091600
001100	SERVICE GERANT - Rue de Monceau	092000
	- Services administratifs - rue de Monceau	092001
	- Services place Clichy	092002
	- Compagnie Nationale des Cadres	092003
	- Inspection des Bureaux de Ville de Paris	092004
	- Entretien	092100
001100	- Station-Service ROME	092101
001100	- Station-Service VANDAMNE	092102
001100	- Atelier NOISY-le-SEC	092103
001100	- Station-Service CLICHY	092104
	- S.C.E.T.A. et C.N.C. Province	092200
001100	- ANGERS-St-LAUD	092201
001100	- ANGOULEME	092202
001100	- ANNECY	092203
001100	- AUCH	092204
001100	- AUXERRE	092205
001100	- AVIGNON	092206
001100	- BAYONNE	092207
001100	- BELFORT	092208
001100	- BEZIERS	092209
001100	- BORDEAUX-BASTIDE	092210
001100	- BOURG	092211
001100	- BRIVE	092212
001100	- CAEN	092213
001100	- CAHORS	092214
001100	- CHALON-sur-SAONE	092215
001100	- CLERMONT-FERRAND	092216
001100	- COSNE	092217
001100	- DIJON-PORTE-NEUVE	092218
001100	- ELBEUF-St-AUBIN	092219
001100	- EPINAL	092220
001100	- GRENOBLE	092221
001100	- GUERET	092222
001100	- LAVAL	092223
001100	- LE HAVRE	092224
001100	- LE VIGAN	092225
001100	- LIBOURNE	092226
001100	- LILLE	092227

SOCIETE
NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER
FRANCAIS

0

RECTIFICATIF n° 2

à l'ANNEXE 0

à l'INSTRUCTION GENERALE

de Janvier 1962

EX	
MT	3 f
VB	

N° 2

"Codes unifiés : Conseil d'Administration -
Direction Générale - Secrétariat Général"

Distribution

DR

Paris, le 25 octobre 1962

Le présent rectificatif a pour objet de diffuser les pages nouvelles ci-jointes à substituer aux pages correspondantes actuelles.

Les parties modifiées (créations d'établissements ou nouvelles présentations) sont repérées par un ● dans la marge à droite.

Le numéro et la date du présent rectificatif seront inscrits dans le cadre réservé à cet effet.

Le Directeur Général,

Ph. DARGEOU

- Etablissements de Province (suite)

- VERDUN	009243
- VESOUL	009244
- VIERZON	009245
- VITRY-le-FRANCOIS	009246
- LES LAUMES-ALESIA	009247
- CLERMONT-FERRAND	009248
- PARAY-le-MONIAL	009249

DIRECTION DES INSTALLATIONS FIXES

ENSEMBLE (sauf Organismes ci-après)	050000
DIVISION DES AFFAIRES GENERALES	051000
- Ecole Supérieure des Cadres V.B. à LOUVRES	059000
DIVISION DE L'ENTRETIEN	052000
- Subdivision du Matériel Fixe	052200
- Subdivision des Bois sous rails	052300
SUBDIVISION DES RECHERCHES	053100
SUBDIVISION DES RAILS	053200
- Laboratoire des rails	053300
DIVISION DES INSTALLATIONS DE SECURITE DE TELECOMMUNICATIONS ET DE CATENAIRES	054000
- Subdivision du Matériel électrique de la voie	054100
- Subdivision du Matériel de Signalisation Mécanique	054200
- Laboratoire Central de Signalisation	054300
- Section Centrale Cinématographique et Photographique	054900
- Subdivision des Programmes et Principes de Signalisation	054500
- Bureaux Annexes (à V.B. Sud-Est)	054510
- Subdivision des Installations Fixes de Traction Electrique	054600
DIVISION DES OUVRAGES D'ART	055000
DIVISION DES BATIMENTS	056000

Conseil d'Administration
Direction Générale - Secrétariat Général

————— 00 —————>

Direction du Mouvement ————— 01 —————>

Direction du Matériel et de la Traction ————— 02 —————>

Etudes Générales ————— 03 —————>

Armement Naval ————— 04 —————>

Direction des Installations Fixes ————— 05 —————>

Direction du Personnel ————— 06 —————>

Direction Commerciale ————— 07 —————>

Service des Approvisionnements ————— 08 —————>

S.C.E.T.A. ————— 09 —————>

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DIRECTION GENERALE - SECRETARIAT GENERAL

ENSEMBLE	000000
<hr/>	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	001000
DIRECTION GENERALE	002000
SECRETARIAT GENERAL	002100
<hr/>	
Etudes Juridiques et Contentieux	003000
- Services de Paris	003100
- Détachement de Strasbourg	003200
Caisse Générale	004000
Comptabilité Générale et Finances	005000
- Subdivision des Etudes et Participations Financières	005100
- Subdivision des Affaires Générales et de la Trésorerie	005200
- Inspection Générale des Comptabilités	005300
- Comptabilité Générale	005400
Service des Titres	006000
Ensemble des organismes ci-après	007000
- Domaine	007100
- Relations Extérieures et Presse	007200
- Subdivision des Facilités de Circulation	007300
- Subdivision des Concessions et Subventions	007400
Budget	008100
Contrôles	
- Contrôle des Engagements de Dépenses	008200
- Contrôle Financier	008300
- Contrôle des Marchés	008300
- Contrôle des Travaux	008400

Secrétariat de la Présidence	001100
Secrétariat du Conseil d'Administration	001200
Secrétariat de la Direction Générale	002200
- <i>Service Intérieur</i>	002300
- <i>Service Automobile</i>	002400
Inspection Générale de Sécurité	002800
Bureau du Personnel de la Direction Générale	002900

ECONOMAT

009000

- Etablissements de la Région Parisienne

- ACHERES	009001
- ARGENTEUIL-ENTREPOT	009002
- ARGENTEUIL-GARE	009003
- ASNIERES	009004
- AULNAY-s-BOIS	009005
- BLANC-MESNIL	009006
- LE BOURGET	009007
- BRETEIGNY	009008
- CHOISY-le-ROI-ENTREPOT	009009
- CHOISY-le-ROI-MAGASIN	009010
- CLICHY	009011
- ERNOY	009012
- ETAMPES	009013
- GAGNY	009014
- IVRY-sur-SEINE	009015
- JUVISY	009016
- LANDY-DETAIL	009017
- LANDY-ENTREPOT	009018
- LANDY-E ^{ts} ANNEXES	009019
- MANTES	009020
- MITRY	009021
- MONTROUGE	009022
- NANTERRE	009023
- NOISY-ATELIERS	009024
- NOISY-GARE	009025
- PARIS-AUSTERLITZ	009026
- PARIS-BATIGNOLLES	009027
- PARIS-CHAPELLE-DETAIL	009028
- PARIS-CHAPELLE-PARC	009029
- PARIS-CHEVALERET-GARAGE	009030
- PARIS-CHEVALERET-MAGASIN	009031
- PARIS-CHEVALERET-MENUISERIE	009032
- PARIS-EST	009033
- PARIS-LEFEBVRE	009034
- PARIS-MONTPARNASSE	009035
- PARIS-NORD	009036
- PARIS-PAJOL	009037
- PARIS-St-LAZARE	009038
- PARIS-SAUSSURE	009039
- PARIS-SUPPREN	009040
- PARIS-TOLBIAC-ENTREPOT	009041
- PERSAN-BEAUMONT	009042
- POISSY	009044
- PONTOISE	009045
- SARTROUVILLE	009046
- TRAPPES	009047
- VANVES	009048

- Etablissements de la Région Parisienne (suite)

- VERSAILLES	009049
- VILLENEUVE-le-ROI	009050
- VINCENNES	009051
- VITRY-sur-SEINE	009052

- Etablissements de Province

- ABBEVILLE	009100
- AGEN	009101
- ALENCON	009102
- AMIENS	009103
- ANGERS	009104
- ANGOULEME	009105
- ARGENTAN	009106
- ARRAS	009107
- AULROYE	009108
- AURAY	009109
- BAR-le-DUC	009110
- BAYONNE	009111
- BEAUVAIS	009112
- BEDARIEUX	009113
- BELFORT	009114
- BETHUNE	009115
- BEZIERS	009116
- BORDEAUX-BASTIDE	009117
- BORDEAUX-BEGLES	009118
- BORDEAUX-ENTREPOT	009119
- BORDEAUX-St-JEAN	009120
- BOULOGNE	009121
- BOURGES	009122
- BRESSUIRE	009123
- BREST	009124
- BRIVE	009125
- BROU	009126
- CAEN	009127
- CANORS	009128
- CALAIS	009129
- CAMBRAI	009130
- CAPDENAC	009131
- CARCASSONNE	009132
- CASTRES	009134
- CHALONS-GARE	009135
- CHALONS-LA-BIDEE	009136
- CHARLEVILLE	009137
- CHARTRES	009138
- CHATEAU-du-LOIR	009139
- CHATEAURoux	009140
- CHATEAU-THIERRY	009141
- CHAUMONT	009142

- Etablissements de Province (suite)

- CHELLES	009143
- CHERBOURG	009144
- COLMAR	009145
- COMPIEGNE	009146
- COMPLANS JARNY	009147
- CONTRAS	009148
- CREPY-en-VALOIS	009149
- CHLMONT CHALINDREY	009150
- DAX	009151
- DIEPPE	009152
- DOUAI	009153
- DREUX	009154
- DUNKERQUE	009155
- EPERNAY	009156
- EPINAL	009157
- EVREUX	009158
- GISORS	009159
- GRANVILLE	009160
- LE HAVRE	009161
- HAZEBROUCK	009162
- HELLEMES	009163
- HIRSON	009164
- LAON	009165
- LAVAL	009166
- LENS	009167
- LEROUVILLE	009168
- LILLE-DELIVRANCE	009169
- LILLE-GARE	009170
- LINOGES	009171
- LISIEUX	009172
- LONGUEAU NORD	009173
- LONGUEAU SUD	009174
- LONGUYON	009175
- LONGVY	009176
- LUNEVILLE	009177
- LE MANS LOCAL	009178
- LE MANS MAROC	009179
- METZ FRANIATTE	009180
- METZ POUGIN	009181
- METZ SABLON	009182
- MEZIDON	009183
- MOHON	009184
- MONTEUCON	009185
- MONTPELLIER ENTREPOT	009186
- MORLAIX	009187
- MOULIN NEUF	009188
- MULHOUSE	009189
- NANCY	009190
- NANTES ETAT	009191

- Etablissements de Province (suite)

- NANTES-ORLEANS	009192
- NARBONNE	009193
- NEUFCHATEAU	009194
- NEVRES-VAUZELLES	009195
- NIORT	009196
- NOGENT-sur-OISE	009197
- NOUVION-sur-MEUSE	009198
- ORLEANS	009199
- PAU	009200
- PERRIGUEUX	009201
- POITIERS	009202
- QUIMPER	009203
- RHAAS	009204
- RENNES	009205
- RIEDISHEIM	009206
- LA ROCHELLE	009207
- LA ROCHE-sur-YON	009208
- ROUEN DROITE	009209
- ROUEN-MARTAINVILLE	009211
- LES SABLES D'OLONNE	009212
- SAINTES	009213
- SAINT-BRIEUC	009214
- SAINT-DIE	009215
- SAINT-DIZIER	009216
- SAINT-ETIENNE-ROUVRAY	009217
- SAINT-LOUIS	009218
- SAINT-MALO	009219
- SAINT-MARIENS	009220
- SAINT-NAZAIRE	009221
- SAINT-PIERRE-des-CORPS	009222
- SAINT-QUENTIN	009223
- SARREBOURG	009224
- SARREGUEMINES	009225
- SEVERAC-le-CHATEAU	009226
- SOMAIN	009227
- SOTTEVILLE	009228
- SOTTEVILLE-VIANDES	009229
- STRASBOURG	009230
- TARBES	009231
- TERGNIER	009232
- THIONVILLE	009233
- THOUARS	009234
- TOULOUSE	009235
- TOURCOING	009236
- TOURS	009237
- LE TREPONT	009238
- TROYES-PREIZB	009239
- USSSEL	009240
- VAIRES	009241
- VALENCIENNES	009242

- Etablissements de Province (suite)

- VERDUN	009243
- VESOUL	009244
- VIERZON	009245
- VITRY-le-FRANCOIS	009246
- LES LAUMES-ALESIA	009247
- CLERMONT-FERRAND	009248

DIRECTION DU MOUVEMENT

ENSEMBLE

010000

T

DIRECTION DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

ENSEMBLE sauf Organismes ci-après::	020000
- Subdivision de la Formation du Personnel et de l'apprentissage	020100
- Ecole Supérieure des Cadres de Louvres	029000
- Section du traitement des Eaux	020200
- Bureau des Transports exceptionnels	020300
- Bureau de normalisation des Chemins de Fer	020400
- Bureau des wagons de particuliers	020500
DIVISION DES ETUDES	020600
- Subdivision de l'outillage et des installations	020700
DIVISION DES ETUDES DE TRACTION ELECTRIQUE	023000
- Energie électrique	021000
- Echelon de Toulouse et Inspections	022000
- Usine et barrage de Marçes	022100
- Usine de Coindre et barrages	022200
- Usine de Soulon et annexes	022300
- Usine d'Eget et barrage de l'Oule	022400
- Usine de la Cassagne et annexes	022500
- Usine de Fontpédrouse	022510
- Réservoir de la Bouillouse	022520
- Usine d'Olette et annexes	022600
- Usine de Thuès	022610
- Usine du Mourat et annexes	022700
- Usine de Castet	022710
- Usine de Geteu	022720
- Usine de Miègebat	022730
- Usine d'Artouste	022740
- Usine de Fabrèges	022750
- Barrage d'Artouste et annexes	022760
- Barrage de Bioux	022770
- Usine de Pont-de-Camps et annexes	022780
- Laboratoire électrotechnique VITRY	023100
DIVISION DES ETUDES DE TRACTION A MOTEUR THERMIQUE	024000
DIVISION DES ESSAIS DE MATERIEL	025000
- Section des essais de constructions de matériel	025100
- Section d'essais d'insonorisation et d'isolement thermique du matériel	025200
- Station d'essais de VITRY	025300
- Section d'essais de freins	025400
- Section installations de sécurité	025500
- Section d'essais en ligne	025600

DIRECTION DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

DIVISION DES ETUDES DE VOITURES ET WAGONS	026000
- Laboratoires (<i>Ensemble</i>)	027000
- Laboratoire de LEVALLOIS	027000
- Laboratoire - 41, Boulevard de la Gare	027100
- Section des Essais et recherches	027200
- Atelier Central de Mécanographie	028000

ENSEMBLE

030000

ARMEMENT NAVAL

SERVICES DE PARIS	040000
SERVICES DE DIEPPE	040100
- Newhaven	040200
- Calais	040300
- Dunkerque	040400
- Boulogne	040500
- Douvres	040600
- Folkestone	040700
FLOTTE DU DETROIT	041000
- "Compiègne"	041100
- "St-Germain"	041200
- "Côte d'Azur"	041300
FLOTTE DIEPPE-NEWHAVEN	042000
- "Brighton"	042100
- "Londres"	042200
- "Arromanches"	042300
- "Lisieux"	042400
- "Nantes"	042500
- "Rennes"	042600
- "Brest"	042700
- Autres Navires	042900
FLOTTE COMMERCIALE	043000
- "Armorique"	043100
- "Picardie"	043200
FLOTTE CHARBONNIERE	044000
- "Ales"	044100
- "Sotteville"	044200
- "Bruay"	044300

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

- Atelier d'imprimerie Région Sud-Est	085390
DIVISION DES COMBUSTIBLES	089000
- Subdivision "Combustibles solides"	089100
- Section Préparation et exécution des marchés	089110
- Section Approvisionnement et Répartition	089120
- Section Contrôle technique	089130
- Subdivision "Produits pétroliers"	089200
- Section Préparation et exécution des marchés	089210
- Section Approvisionnement et Répartition	089220
- Bureau Central et Bureau Comptable	089300
- Inspections de Paris	089800
- Inspections de Province	089900
- BETHUNE	089910
- BILLY-MONTIGNY	089911
- BULLY-GRENAY	089912
- DOUAI	089913
- CAEN	089914
- HENIN-LIETARD	089915
- LENS	089916
- LIBERCOURT	089917
- NOEUX-les-MINES	089918
- SOMAIN	089919
- VALENCIENNES	089920
- DUNKERQUE	089921
- LE HAVRE	089922
- LA ROCHELLE	089923
- NANTES-ORLEANS	089924
- ROUEN R.D.	089925
- ALBI-VILLE	089926
- BORDEAUX-BASTIDE	089927
- CARMAUX	089928
- COMMENTRY	089929
- CRANSAC	089930
- DECAEUVILLE	089931
- ST-FLOY-les-MINES	089932
- ALES	089933
- DECIZE	089934
- GRAND'COMBE-la-PISE	089935
- MARSEILLE-ST-CHARLES	089936
- MONTCEAU-les-MINES	089937
- ST-ETIENNE-CHATEAUCREUX	089938
- FORBACH	089939
- MERLEBACH	089940
- STRASBOURG	089941

V

DIRECTION DES INSTALLATIONS FIXES

ENSEMBLE (sauf Organismes ci-après)	050000
DIVISION DES AFFAIRES GÉNÉRALES	051000
- Ecole Supérieure des Cadres V.B. à LOUVRES	059000
DIVISION DE L'ENTRETIEN	052000
- Subdivision des Recherches	052100
- Subdivision du Matériel Fixe	052200
- Subdivision des Bois sous rails	052300
- Subdivision des Rails	052400
- Laboratoire des rails	052500
DIVISION DES INSTALLATIONS DE SECURITE DE TELECOMMUNI- CATIONS ET DE CATENAIRES	054000
- Subdivision du Matériel électrique de la voie	054100
- Subdivision du Matériel de Signalisation Mécanique	054200
- Laboratoire Central de Signalisation	054300
- Section Centrale Cinématographique et Photographique	054900
- Subdivision des Programmes et Principes de Signalisation	054500
- Bureaux Annexes (à V.B. Sud-Est)	054510
- Subdivision des Installations Fixes de Traction Electrique	054600
DIVISION DES OUVRAGES D'ART	055000
DIVISION DES BATIMENTS	056000

DIRECTION DU PERSONNEL

ENSEMBLE	060000
DIVISION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL	061000
- toutes Subdivisions et Sections non dénommées	061000
- Section de la formation du Personnel	061800
- Service de Psychologie appliquée	068000
- Direction des Etudes	068800
- Centre de Strasbourg	068100
- Centre d'Hellemees	068200
- Centre de la Région de l'Ouest	068300
- Centre de Bordeaux	068400
- Centre de Lyon	068500
- Centre d'Arles	068600
- Centre de Paris-La Chapelle	068700
- Centre de formation du Personnel LOUVRES	068900
- Section Organisation et Méthodes	061010
DIVISION DES SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX	062000
- Section des Affaires Médicales	062100
- Section des Affaires Sociales	062200
- Formation des jeunes	062210
- Assistance Sociale	062220
- Bibliothèques	062230
CAISSE DES RETRAITES	063000
- Services de Paris	063100
- Services de Strasbourg	063200
CAISSE DE PREVOYANCE	064000
- Caisse de Prévoyance PARIS	064100
- Centre Médico-chirurgical FOCH	064200
DETACHEMENTS HORS S.N.C.F	065000
- Administrations publiques	065000
- Compagnie des Chemins de Fer de l'EST	065010
- " " " du NORD	065020
- " " " du MIDI	065030
- " " " du P.O.	065040
- " " " du P.L.M.	065050
- Filiales MIDI	065060

DIRECTION DU PERSONNEL

- Chemins de Fer Algériens	065070
- Société Immobilière des Chemins de Fer	065080
- Consortium forestier	065090

"LA VIE DU RAIL"	067000
------------------	--------

C

DIRECTION COMMERCIALE

ENSEMBLE	070000
DIVISION DES AFFAIRES GENERALES	070100
- Service Interieur	070110
- Personnel	070120
- Etudes Documentation	070130
DIVISION "VOYAGEURS"	070200
- Tarifs Interieurs	070210
- Trafic et Agences de Voyages	070220
- Tarifs internationaux	070230
DIVISION "MARCHANDISES"	070300
- Trafic	070310
- Tarifs	070320
- Trafic international	070330
- Règlementations internationales	070340
- Réclamations et détaxes	070350
- Transports militaires et des Administrations Publiques - distances - nomenclature -	070360
- Services agricoles et transports frigorifiques	070370
- Laboratoire général pour emballages	070380
DIVISION "COORDINATION"	070400
- Etudes d'Ordre Général	070410
- Coordination réglementaire "voyageurs"	070420
- Coordination réglementaire "marchandises"	070430
- Services extérieurs + camionnage etc...	070440
- Manutention - transport	070450
- Transports combinés rail - route	070460
DIVISION "PUBLICITE COMMERCIALE"	070500
- Secrétariat - Relations extérieures - Comptabilité	070510
- Etudes Publicitaires	070520
- Travaux extérieurs et diffusion	070530
COMPTABILITE ET CONTROLE DES RECETTES	074000
- Subdivision des Etudes et de l'Inspection	074100
- Etudes	074110
- Inspection	074120

DIRECTION COMMERCIALE

- <u>Subdivision de la Comptabilité des Recettes</u>	074200
- Secrétariat - Affaires Générales	074210
- Mécanographie	074220
- Paiement des remboursements	074230
- Comptabilité et vérification des remboursements	074240
- Centralisation de la Comptabilité des Recettes	074250
- Transports administratifs	074260
- B.L.I.D. Liquidation des Indemnités et détaxes	074270
- Colis postaux internationaux	074280
- <u>Subdivision du Contrôle des Recettes Marchandises</u>	075000
- Secrétariat-courrier - dactylo - imprimerie	075100
- Taxes	075200
- Bureau du Mouvement des wagons	075300
- Comptabilité du trafic wagons	075400
- Mécanographie	075500
- Comptabilité petits colis - détail	075600
- Trafic direct international Strasbourg	075700
- <u>Subdivision du Contrôle des Recettes Voyageurs</u>	076000
- Agences - Service international	076010
- Voyageurs Trafic Intérieur - Services routiers	076020
- Transports administratifs - bagages	076030
- Imprimerie des billets	076040
- Réception des pièces - classement - Archives	076050
- Secrétariat - mécanographie - tirages	076060
<u>REPRESENTATION A L'ETRANGER</u>	077000
- Afrique du Nord	077100
- Bureau d'Alger	077110
- Bureau de Casablanca	077120
- Allemagne (Francfort)	077200
- Amérique du Nord	077300
- Bureau de New-York	077310
- Bureau de San Francisco	077320
- Bureau de Montréal	077330
- Bénélux	077400
- Bureau de Bruxelles	077410
- Bureau de Luxembourg	077420
- Bureau d'Amsterdam	077430
- Bureau de Rotterdam	077440

DIRECTION COMMERCIALE

- Espagne - Portugal (Madrid)	077500
- Compte Espagne	077510
- Compte Portugal	077520
- Grande-Bretagne	077600
- Bureau de Londres	077610
- Italie (Milan)	077700
- Pays Scandinaves - Finlande (Stockholm)	077800
- Compte Suède	077810
- Compte Norvège	077820
- Compte Finlande	077830
- Compte Danemark	077840
- Suisse et Europe Centrale (Berne)	077900
- Bureau de Genève Mont-Blanc	077910
- Bureau de Vienne	077920

A

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

ENSEMBLE	080000
DIVISION DES AFFAIRES COMMUNES ET DE LA REGLEMENTATION	081000
- Subdivision "Règlementation"	081100
- Subdivision "Services administratifs"	081200
- Subdivision "Liaison et Achats spéciaux"	081300
DIVISION DU CONTROLE DES FABRICATIONS	082000
- Subdivision des Etudes	082100
- Subdivision des Métaux	082200
- Subdivision des Bois et Produits divers	082300
- Subdivision de la Construction	082400
- Inspections de Contrôle en Province	082900
- AMIENS	082910
- ARRAS	082911
- AULNOYE	082912
- COUDEKERQUE	082913
- DUNKERQUE	082914
- FLIXECOURT	082915
- LILLE	082916
- MAUBEUGE	082917
- VALENCIENNES	082918
- BELFORT	082919
- NEZIERES-CHARLEVILLE	082920
- LUNEVILLE	082921
- JOINVILLE	082922
- HAGUENAU	082923
- LONGWY	082924
- SEDAN	082925
- METZ	082926
- MONTBELIARD	082927
- MULHOUSE	082928
- NANCY-VILLE	082929
- SARRREBOURG	082930
- STRASBOURG	082931
- VIREUX-MOLHAIN	082932
- DIJON-VILLE	082933
- GRENOBLE	082934
- LE CREUSOT	082935
- LYON-PERRACHE	082936
- MARSEILLE-St-CHARLES	082937
- MOULINS	082938
- St-ETIENNE-CHATEAUCREUX	082939
- BAGNIERES-de-BIGORRE	082940
- ANNECY	082941
- BORDEAUX-St-JEAN	082942
- MONTLUCON	082943

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

- Inspections de Province	(Suite)	
- PAMIRRS		082944
- PARBES		082945
- TOULOUSE		082946
- GAILLON		082947
- LA ROCHELLE-VILLE		082948
- LE MANS		082949
- NANTES-ORLEANS		082950
- ROUEN R.D.		082951
DIVISION DES METAUX		083000
- Subdivision "Industrie lourde"		083100
- Section Sidérurgie		083110
- Section Fonderie de métaux ferreux		083120
- Section Métaux non ferreux		083130
- Subdivision "Travail des Métaux"		083200
- Section ferrures		083210
- Section Mécanique générale et freins		083220
- Section Boulonnerie		083230
- Section Outillage		083240
- Subdivision "Ventes et Marchés de Transformation"		083300
- Section Métaux non ferreux		083310
- Section Ferrailles. machines-outils etc...		083320
DIVISION DES MATERIELS ELECTRIQUES ET DIESEL, BOIS ET PRODUITS DIVERS		085000
- Subdivision matériels électriques et diesel		085100
- Section Matériel diesel et câbles		085110
- Section Matériel électrique		085120
- Subdivision Bois et Industries chimiques		085200
- Section peintures - verres - caoutchouc etc...		085210
- Section Bois		085220
- Section Gaz comprimés - broserie etc...		085230
- Subdivision imprimés - mécanographie		085300
- Section imprimés - papiers et cartons		085310
- Section mécanographie		085320
- Section fournitures de bureau		085330
- Section habillement - textiles		085340
- Atelier d'imprimerie Château-Landon		085350
- " " Région du Nord		085360
- " " " de l'Ouest		085370
- " " " du Sud-Ouest		085380

A

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

- Atelier d'imprimerie Région Sud-Est	085390
DIVISION DES COMBUSTIBLES	089000
- Subdivision "Combustibles solides"	089100
- Section préparation et exécution des Marchés	089110
- Section Approvisionnement et Répartition	089120
- Section Contrôle technique	089130
- Subdivision "Produits pétroliers"	089200
- Section préparation et exécution des Marchés	089210
- Section Approvisionnement et Répartition	089220
- Bureau Central et Bureau Comptable	089300
- Inspections de Paris	089800
- Inspections de Province	089900
- BETHUNE	089910
- BILLY-MONTIGNY	089911
- BULLY-LEZ-CARVIN	089912
- DOUAI	089913
- CAEN	089914
- HENIN-LIETARD	089915
- LENS	089916
- LIBERCOURT	089917
- NOEUX-les-MINES	089918
- SOMAIN	089919
- VALENCIENNES	089920
- DUNKERQUE	089921
- LE HAVRE	089922
- LA ROCHELLE	089923
- NANTES-ORLEANS	089924
- ROUEN R.É.	089925
- ALBI-VILLE	089926
- BORDEAUX-BASTIDE	089927
- CARMAUX	089928
- COMMENTRY	089929
- GANSAC	089930
- DECAZEVILLE	089931
- St-ELOY-les-MINES	089932
- ALES	089933
- DECIZE	089934
- GRAND'COMBE-la-PISE	089935
- MARSILLE-St-CHARLES	089936
- MONTCEAU-les-MINES	089937
- St-ETIENNE-CHATEAUCREUX	089938
- FORBACH	089939
- MERLBACH	089940
- STRASBOURG	089941

SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

- Inspection de Sarre

089990

SOCIETE DE CONTROLE ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AUXILIAIRES

(S . C . E . T . A .)

ENSEMBLE	090000
SERVICE GERANT Rue d'Amsterdam	091000
- Camionnage et garages	091100
- Section de camionnage Ouest	091101
- Section de camionnage Nord-Est	091102
- Section de camionnage Sud-Est - Sud-Ouest	091103
- Garage Rome	091111
- Garage Vandamme	091112
- Garage Clichy	091113
- Bureaux de Ville (PARIS-CHAMPS-ELYSEES)	091300
- Bureau Centre Paris Champs Elysées	091300
- Bureau PARIS-CAPUCINES	091340
- Bureau PARIS-MONTRBUILL-VOYAGEURS	091360
- Bureau PARIS-TIVOLI	091370
- Bureau Centre Paris Sainte-Anne	091400
- Bureau PARIS-BALARD	091420
- Bureau PARIS-BLONET	091422
- Bureau PARIS-GALERIES LAFAYETTE	091424
- Bureau PARIS-LONGCHAMP	091425
- Bureau PARIS-NECKER	091427
- Bureau PARIS-Paul LELONG	091429
- Bureau PARIS-PERCHE	091433
- Bureau PARIS-PORTE de VERSAILLES	091437
- Bureau PARIS-QUAI de PASSY	091439
- Bureau PARIS-RAMBUTEAU	091442
- Bureau PARIS-ROME	091445
- Bureau PARIS-SEBASTOPOL-HALLES	091448
- Bureau PARIS-TERNES	091452
- Bureau PARIS-TIQUETONNE	094455
- Bureau Centre Paris-Echiquier	091500
- Bureau PARIS-CROULEBARBE	091520
- Bureau PARIS-GOUTTE D'OR	091523
- Bureau PARIS-MENILMONTANT	091525
- Bureau PARIS-MONTREUIL-MARCHANDISES	091528
- Bureau PARIS-ORNANS	091531
- Bureau PARIS-PORTE D'ORLEANS	091534
- Bureau PARIS-PYRENEES	091536
- Bureau PARIS-RASPAIL	091538
- Bureau PARIS-REPUBLIQUE	091541
- Bureau PARIS-RUE de RENNES	091543
- Bureau PARIS-St-ANTOINE	091545
- Bureau PARIS-St-DENIS	091547
- Bureau PARIS-St-PARGEAU	091551
- Bureau PARIS-St-LOUIS	091553
- Bureau PARIS-St-VICTOR	091555

SOCIETE DE CONTROLE ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AUXILIAIRES
(S. C. E. T. A.)

- Bureau Centre Paris (suite)	
- Bureau PARIS-TURBIGO	091557
- Bureau PARIS-VALMY	091561
- Bureau PARIS-VOLTAIRE	091564
- Bureau Centre Paris-Chevaleret	091600
SERVICE GERANT - Rue de Monceau	092000
- Services administratifs - rue de Monceau	092001
- Services place Clichy	092002
- Compagnie Nationale des Cadres	092003
- Inspection des Bureaux de Ville de Paris	092004
- Entretien	092100
- Station-Service ROME	092101
- Station-Service VANDAMME	092102
- Atelier NOISY-le-SEC	092103
- Station-Service CLICHY	092104
- S.C.E.T.A et C.N.C Province	092200
- ANGERS-St-LAUD	092201
- ANGOULEME	092202
- ANHSCY	092203
- AUCH	092204
- AUXERRE	092205
- AVIGNON	092206
- BAYONNE	092207
- BELFORT	092208
- BEZIERS	092209
- BORDEAUX-BASTIDE	092210
- BOURG	092211
- BRIVE	092212
- CASH	092213
- CAHORS	092214
- CHALON-sur-SAONE	092215
- CLEERMONT-FERRAND	092216
- COSNE	092217
- DIJON-PORTE-NEUVE	092218
- ELBEUF-St-AUBIN	092219
- EPINAL	092220
- GRENOBLE	092221
- GUERET	092222
- LAVAL	092223
- LE HAVRE	092224
- LE VIGAN	092225
- LIBOURNE	092226
- LILLE	092227

SOCIETE DE CONTROLE ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AUXILIAIRES

(S. C. E. T. A.)

- LIMOGES-MONTJOVIS	092228
- LONS-le-SAUNIER	092229
- LOUHANS	092230
- LYON-GUILLOTIERE	092231
- MAISONS-ALFORT	092232
- MARNANDE	092233
- MARSEILLE-St-CHARLES	092234
- METZ	092235
- MILLAU	092236
- MONTPELLIER	092237
- MOUCHARD	092238
- MULHOUSE	092239
- NANCY	092240
- NANTES	092241
- NEVERS	092242
- NICE-VILLE	092243
- NIMES	092244
- NUIES-sous-RAVIERES	092245
- ORANGE	092246
- PAU	092247
- PERIGUOX	092248
- PERPIGHAN	092249
- REIMS	092250
- ROANNE	092251
- ROUEN RIVE GAUCHE	092252
- SAINT-ETIENNE	092253
- SEYB	092254
- STRASSOURG	092255
- TOULON	092256
- TOULOUSE-MATABIAU	092257
- TOURS	092258
- TULLE	092259
- USSEL	092260
- VALRUGE	092261
- DUNKERQUE	092262
- AGEN	092263
- QUIMPER	092264
- MOULINS	092265
- TARBES	092266
- DISPPS	092267
- RENNES	092268
- PORT-VENDRES	092269
- S.L.E.C.O. Lyon	092290
- S.L.E.C.O. Digoin	092291
TRANSPORTS ROUTIERS	093000
- France	099100
- B.A.T.I.M.	099200

Adresses domiciliaires
des agents du Détachement de Strasbourg

M.M. ERNST Georges, 5, rue du Bouc-d'Or, Saverne
MOEREL Eugène, 43, rue Ste-Odile, Sélestat
LOUX Marcel, 65, avenue des Vosges, Strasbourg
SCHERR René, 31, rue du Maréchal-Foch, Geispolsheim-Gare
STREB Albert, 12, Bld. Clémenceau, Strasbourg
VOGEL Louis, 2a, rue de la Gare, Vendenheim
Mlle BAUDOUIN Luce, 6, rue du Vieux-Marché-aux-Vins, Strasbourg
Mme JUNDT Marguerite, 5, rue J.J. Henner, Strasbourg

Organisation de la division
de Strasbourg

Finances

<1954-1960>

31 Juillet 54

Secrétariat

NOTE de SERVICE
pour Monsieur RIGAUD

Au départ de Monsieur SCHAETZEL,
vous voudrez bien fusionner dans la même
section les oppositions sur traitements
et les oppositions sur marchandises.
Le service de cette section sera assuré
par MM. ERNST et MARTIN sous l'autorité
de M. WOLF, Chef du Bureau A.G.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

Signé: J. Baillon

M. Foulter
Ugand

Note des Services
à M. Bayana

1000
2 copies

au départ de A. Schatzel,
vous voudrez bien faire passer dans
la même section des opérations en
traitement et des opérations sans
mouvements. — Les services de
cette section sont assurés par
A. A. ~~Stanton~~ Ernest et Martin
sous la direction de M. ~~Walt~~ Wolf
du bureau ~~AG~~ AG.

Les chefs des Services

Schatzel

Ernest et Martin

1954 - Chef de Division : Rigaux
 chef du Bureau A G : Wolf.
 travail de Rial partagé entre Barth - Kircher par le
 Schmidt superviser non remplacé.
 au départ de Schoutzal : fusion des opérations
 sur les territoires et manchettes avec
 Ernst et ~~Schoutzal~~ Martin.
 au départ de Burg : ~~M. G. Zuydam~~ ^{Keyler} avec
 des tâches tout en continuant pour le
 reste du temps son métier de docteur.
 au départ de Rigaux : chef de Division : Meyer
 Louche chef du Bureau C3.

Section du
 Bureau A G

1955 - au départ de A. Weidhimer : M. Bannier
 au départ de Renard : Weidhimer passe
 au bureau A G. (annulé par suite de
 départ de Weidhimer)

1956 - au départ de Eichenlaub : suppression du
 bureau E X : Eulgening A G - Heintz A G.
 Barth C3 - Mosel C3. ~~Barth C3~~
 Superviser des impôts rattachés à Paris
 Départ Michel.
 Archives départementales au Service du Domaine
 Région Est ou au Service de la Ville.

Sub-
 Bureau
 A G : Eulgening

Organisation de la Division de Strasbourg.

[Les dates entre parenthèses sont celles du départ probable en retraite.]

Bureau AG (AT) Affaires générales, civiles et administratives.

Chef de Bureau : M. ~~Rigot~~ ~~Wolf~~ (1-1-60)
 [1-11-54]

M.M. ~~Reinhardt~~ [1-9-55]
~~Wolff~~ [1-1-60]
 Schirmann [1-11-59]
 Trochsen [1-3-57]
 Strab Sengel [1-10-60]

Bureau C3 affaires commerciales. Recouvrement de créances.
 affaires en sus sur mandats

Chef de Bureau : M. Meyer [1-10-59]

M.M. Loucher [1-4-60]
 Ripper [1-6-58]
 Trichel [1-8-56]
~~Strab~~ [1-10-61]
 Scharr [1-10-62]
 Vogel [1-5-63]

~~affaires~~

Bureau EX² affaires domaniales. Expropriations.

Chef de Bureau : M. Entyminger [1-7-60] C³

M.M. Feinly [1-12-61] C³
 Eichenlaub [1-3-56] Impôts } AG
 Barth [1-5-57] Impôts }
 Roedel [1-2-62] Impôts }
 Loutz [1-10-63] Impôts } C³
~~Strab~~ [1-4-54]

Section des Oppositions sur Traitements. (AG)

M.M. Ernst (1-10-61)
~~Schmitt~~ [1-9-58]
 Martin [1-4-61]

Domages de guerre. Consultations juridiques. Plets hypothécaires.

M. Sengel [1-5-59]

Bibliothèque.

M.M. Weisheimer [1-12-57] Suppléant de M. Sengel.
 Lauth [1-2-58] mandats affaires
 de recouvrement.

Archives. Courrier.

voir les dates de l'Annuaire
 pour l'arrondissement de
 la Lora

M. ~~Sengel~~
 M^{lle} Kuyler [1-3-56]
 [1-3-68]

Secrétariat et Dactylographie.

M^{lle} Schmitt [1-8-56]
 M^{lle} Jungfer [1-3-58]
 M^{me} Eugmeyer [1-12-64]
 M^{me} ~~Reichsmann~~
 M^{lle} Bernolwin [1-9-73]

Secrétariat.

M. SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
SERVICE DU CONTENTIEUX — 45, RUE SAINT-LAZARE — PARIS IX^e

Téléph. TRinité 29-94

C. C. P. Paris 9.191-49

Secrétariat
Bureau

Dossier n°

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

Paris, le 28 Octobre

195 4

NOTE DE SERVICE

A compter du 1er Novembre prochain, M. MEYER est nommé Chef du Détachement du Contentieux à Strasbourg, en remplacement de M. RIGAUD, atteint par la limite d'âge.

A compter de la même date, le Bureau EX est supprimé. Toutes les affaires précédemment dévolues à ce Bureau, même celles qui sont en instance, à l'exception du contrôle des impôts, seront suivies par le Bureau EX de Paris à qui les dossiers devront être adressés dans le plus bref délai. Les actes authentiques jusqu'à maintenant conservés par le Contentieux de Strasbourg seront transférés à la Région de l'Est, suivant des modalités d'exécution qui seront déterminées en accord avec cette dernière.

Les bureaux du Détachement de Strasbourg seront désormais composés de la manière suivante :

BUREAU AG :

Chef de Bureau : M. WOLF

Agents : MM. HEINTZ
ERNST
BARTH
MARTIN
MOEREL
SCHIRMANN
MOEHLEN
STREB

BUREAU C³ :

Chef de Bureau : M. LAUCHER

Agents : MM. WEISHEIMER
SENGEL
KIPPER
MICHEL
EICHENLAUB
LAUTH
SCHERR
VOGEL
LOUX

M. ENTZMINGER s'occupera des affaires du Bureau AG qui lui seront directement attribuées par le Chef du Détachement du Contentieux à Strasbourg. Il rendra compte de son travail directement au Chef du Détachement.

LE CHEF DU CONTENTIEUX,

S. Comilley

Notes de service

à compter du 1^{er} novembre prochain, M. Meyer est nommé chef du Detachement de la Contrebande à Strasbourg, son remplacement de M. Polgoux atteint par la limite d'âge.

à compter de la même date le Bureau E^x est supprimé. Toutes les affaires ~~de ce bureau~~ qui sont en instance, si l'exception du contrôle des impôts, sont suivies par le Bureau E^x de Paris - qui les derniers devront être adressés dans le plus bref délai. Les archives de ce bureau ~~et les~~ actus archiver les plus importants, notamment ceux pour la Contrebande de Strasbourg seront transférés à la Région de l'Est suivant des modalités d'exécution qui seront déterminées en accord avec cette dernière.

Les bureaux du Detachement de Strasbourg seront désormais composés de la manière suivante:

Bureau A G

- chef de Bureau : M. Wolf
- agents : MM. Heintz
- Ernst
- Barth
- Martin
- Moriel
- Schirmer
- Roehlen
- Steb

Bureau C 3

- chef de Bureau : M. Louchet
- agents : MM. Weidheimer
- Songel
- Kipfer
- Michel
- Eichenlaub
- Louthe
- Scher
- Vogel
- Loux

M. Entzinger se occupera des affaires du Bureau
A G qui lui seront directement attribués par le
chef du Detachement du Contrôleur à St Louisbourg.
Il ~~se~~ rendra compte de son travail directement
~~à~~ au chef du Detachement.

Le chef du Cont^x

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ^{AK}

SERVICE DU CONTENTIEUX — DIVISION DE STRASBOURG

Téléphone { 205-82
205-90

C. C. P. Strasbourg 17.597

Bureau

Strasbourg, le 26 octobre 1954
3, Boul. du Président-Wilson

Dossier N°

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

Monsieur le Chef du Contentieux,

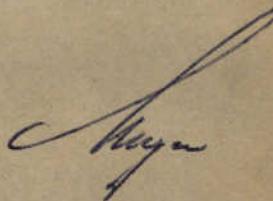
Me référant à l'entrevue que vous avez bien voulu nous accorder le 22 crt, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien répartir les agents de la Division de Strasbourg sur les bureaux A.G. et C3 comme suit:

Bureau A.G.

Bureau C 3

MM. ENTZMINGER, hors rang
WOLF chef du bureau AG
HEINTZ
ERNST
BARTH
MARTIN
MOEREL
SCHIRLMANN
MOEHLER
STREB

MM. LAUCHER, chef du bureau C3
WEISHEIMER
SENGEL
KIPPER
MICHEL
EICHENLAUB
LAUTH
SCHERR
VOGEL
LOUX



SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ^{LB}
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55 B 4944

Strasbourg, le 15 décembre 1962

3, Bd DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG
Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre lettre du 6 crt., j'ai l'honneur de vous transmettre, établis par agent, 5 états, en triple exemplaire, des dossiers encore en cours au Détachement de Strasbourg.

Les états indiquent brièvement où en sont les affaires.

Il en résulte que la plupart approchent de leur règlement.

J'ajoute que M. WOLF, qui prendra sa retraite le 1-1-63, a suivi personnellement un certain nombre d'affaires portées sur les états.

M. MOEREL est chargé du règlement des impôts (fonciers, patente et taxes assimilées) dans les communes situées dans le périmètre de l'ancien Réseau A.L.. Il s'agit d'environ 800 communes.

Les attributions portent essentiellement sur :

- 1°- mise à jour et évaluation des bases d'imposition,
- 2°- vérification des avertissements et propositions de mandatement des impôts, le paiement étant opéré par votre bureau fiscal,
- 3°- réclamations.

x) de la tenue // Mlle BAUDOUIN et Mme JUNDT sont chargées des travaux de secrétariat, Mlle BAUDOUIN s'occupe, en outre, du journal et du classement et de la reproduction périodique des affaires.

Je vous ferai parvenir prochainement la nomenclature des livres de notre bibliothèque.

J'ai omis d'attirer votre attention sur les milliers de dossiers classés dans nos archives et qui devront être conservés,

.....

durant quelques années encore, après la dissolution du
Détachement de Strasbourg. Je les montrerai à M. RABAIN lors de
son passage à Strasbourg.

Emy
S. P.

111
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N^oréf.: AG

Strasbourg, le 14 Janvier 1963

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire
parvenir, ci-joint, en triple exemplaire,
le relevé des livres, recueils, revues
etc. de notre Bibliothèque de Strasbourg.

Il s'agit d'environ 1945 volumes
et de 314 brochures.

- 3 -

P.S. Tout à l'heure lorsque Monsieur MARANGES
m'a annoncé sa visite pour le 23 janvier
prochain, j'avais admis que la présente
lettre, avec ses annexes, était déjà ex-
pédiée.

Je la complète par les indications
suivantes :

La surface frontale des livres placés sur des rayons métalliques (qui sont tous en parfait état) comprend environ 36 m².

Leur volume est d'environ 13 m³.

Nos dossiers, classés aux archives, représentent environ 40 m³.

A Strasbourg nous sommes en relations avec quatre Inspecteurs Centraux des Contributions Directes, auxquels il importerait de rendre visite. Ces Messieurs seront à leurs bureaux le 23 janvier.

* 110/120 m de rayons

R A P P O R T

sur la suppression du Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux de Strasbourg après la visite effectuée sur place le 23 janvier 1963

Les questions de personnel ayant fait l'objet d'une note séparée, le présent rapport traitera seulement de l'activité générale actuelle du Détachement de Strasbourg - affaires en cours - de la bibliothèque, des meubles de bureau et du matériel de classement et, enfin, des archives.

Activité générale du Détachement - affaires en cours -

Suivant un usage remontant à l'époque où le Réseau d'Alsace-Lorraine avait sa Direction autonome à Strasbourg, aucun exploit judiciaire, à l'exception de ceux concernant les actions contre le voiturier prévues aux articles 103 et suivants du Code de Commerce, n'est remis aux gares ou aux autres établissements locaux du Chemin de fer. Les actes sont signifiés uniquement au Contentieux.

C'est également notre Détachement qui reçoit les actes signifiés à partie ainsi que toutes notifications émanant des greffes des tribunaux locaux ou des représentants des parties adverses.

Mais il y a lieu de noter que, d'une manière générale, les règles de procédure locale exigent que toute signification des jugements rendus par les Tribunaux de Grande Instance, par les Tribunaux de Commerce ainsi que tous les actes de procédure devant la Cour d'Appel, soit faite à l'avocat de la partie en cause. Seules les significations de pourvois en cassation doivent obligatoirement être faites à partie .

Il semble donc que pour maintenir sans coupure, après la fermeture des bureaux du Détachement, le courant des relations que ce dernier entretient avec les milieux judiciaires, il suffirait de demander à nos avocats locaux de prévenir leurs confrères de cette fermeture en les priant d'adresser, à compter du ... , toutes assignations et significations à partie à la Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux de la S.N.C.F., 45 rue Saint-Lazare à Paris.

1
D'accord
dans les bureaux
10/1/63

2
Zusatzinformation
an die Punkte?

M. ENTZMINGER va se mettre en rapport avec Me KIENTZI, notre avocat, pour savoir s'il partage cette manière de voir et, dans l'affirmative, il établira le projet des lettres à adresser à nos représentants judiciaires à Colmar, Metz, Mulhouse, Saverne, Sarreguemines, Strasbourg et Thionville.

3
D'accord
par rapport à l'Acta
et l'annexe en relation
avec le Directeur
de la Région

Pour le cas tout à fait exceptionnel où un acte serait remis à quelque établissement local de la S.N.C.F. après la suppression du Détachement, il pourrait être demandé au Service de l'Exploitation de la Région de l'Est d'aviser de la situation nouvelle ses Arrondissements d'A.L. et de faire parvenir, à compter d'une date déterminée, tout exploit qui aurait dû normalement être déposé dans les bureaux du Contentieux de Strasbourg.

D'après les états qui nous ont été fournis par le Détachement et les renseignements recueillis au cours de la visite du 23 janvier, les affaires actuellement suivies à Strasbourg peuvent être groupées sous les diverses rubriques ci-après :

9 Affaires générales et de personnel

4
Zu transferiert
hinterstellt
bis 1. Juni

Il s'agit de 5.056 dossiers dont 5.000 concernent les agents "O" (revalorisation de la première partie de rente).

La S.N.C.F. a été assignée par les intéressés devant les Commissions de Première Instance de Metz, Mulhouse et Strasbourg où les affaires sont en sommeil, en attendant l'arrêt à intervenir sur la question de principe dont la Cour de Cassation est saisie.

Malgré leur nombre, le règlement ultérieur de ces affaires ne devrait pas donner lieu à un gros travail pour notre Direction, que la S.N.C.F. gagne son procès ou qu'elle le perde. Dans ce dernier cas le travail incombera à la Caisse des Retraites d'A.L.

Il y a lieu d'ajouter à ces 5.000 dossiers, qui seraient sans doute suivis par CA.1 en liaison avec la Division des Etudes Juridiques, un petit lot de dossiers de recouvrements et d'expulsions ne donnant pas lieu à observation.

Oppositions, cessions, nantissements

5
H. Dabkowski
souhaitait
recevoir 5 lettres
pour préparer le
document
de référence, des
fiches et des 416
dossiers + les numéros
des 1. Juni

Suivant l'état fourni, 416 dossiers sont groupés sous cette rubrique. Ils sont suivis par le Détachement de Strasbourg dans les mêmes conditions de forme et de fond qu'à Paris (répertoire chronologique ou journal, fichiers). Les mêmes règles de procédure sont applicables et le Bureau de Strasbourg utilise les imprimés en usage à notre Direction. M. ENTZMINGER travaille à ce sujet en liaison

directe avec les Arrondissements locaux et n'a recours qu'exceptionnellement aux services centraux de la Région de l'Est.

Les questions de "qualités" sont uniquement traitées, à l'heure actuelle, par le bureau de la Caisse des Retraites d'A.L. sauf recours au Contentieux dans les cas particulièrement délicats.

La venue des affaires de cette nature dans nos Services ne se poserait donc, éventuellement, que le jour où les bureaux de la Caisse des Retraites d'A.L. de Strasbourg auraient, à leur tour, été fermés (il est possible que cet événement se produise dans le courant de la présente année).

A noter que les certificats d'hérédité sont délivrés par la "Section des successions" des Tribunaux d'Instance.

Prêts hypothécaires

Les affaires dans lesquelles la S.N.C.F. a pris une hypothèque en garantie de prêts consentis à ses agents sont au nombre de 50 et sont répertoriées sur un échéancier qui permet au responsable de prévenir en temps utile le notaire d'avoir à procéder au renouvellement de l'inscription auprès du Bureau Foncier. L'échéancier est mis à jour avec un décalage de trois mois d'avance, ce qui permet d'éviter toute péremption.

Comme à notre Direction, le Détachement de Strasbourg rappelle le moment venu, au débiteur le solde de sa dette et lui demande s'il est disposé à régler. Dans la négative, le nécessaire, aux fins de renouvellement des inscriptions, est fait soit auprès de Me LAUCHER pour la région de Strasbourg, soit auprès du notaire désigné par le débiteur dans le reste des trois départements.

Les dossiers concernant des prêts déjà remboursés, mais pour lesquels mainlevée n'a pas encore été donnée par la S.N.C.F., figurent encore au nombre des affaires en cours et nous seront transmis à toutes fins utiles.

Affaires fiscales

Il a paru opportun de prendre contact avec l'Administration locale des Contributions Directes. A cet effet M. SAUVAIN, accompagné de M. MOEREL, a rendu visite aux fonctionnaires chargés de l'établissement des impositions de la S.N.C.F. pour ses installations de Strasbourg et ses environs. Les représentants de l'Administration ont été informés de la nouvelle organisation du Contentieux fiscal

6
M. Nory devra
mettre au transport
des archives
Cochranier, devant
at au bureau de
Strasbourg
transport à
du 12 juin

7

et de notre intention de conserver avec eux les mêmes contacts personnels qu'ils ont eux jusqu'à présent avec les collègues de Strasbourg. Il a été, en outre, procédé au recensement des dossiers, fiches, documents et matériels existant au Détachement de Strasbourg, lesquels comprennent essentiellement :

- 800 dossiers
- 1.000 fiches
- 27 ouvrages de documentation fiscale
- 5.000 avertissements afférents aux 5 dernières années
- d'importantes archives dont une partie (en particulier 20.000 ou 30.000 avertissements antérieurs à 1958) peut être mise au pilon.
- plusieurs registres comptables dont une vingtaine est à conserver.
- un fichier en bois et des meubles qui seront repris sous la rubrique concernant le mobilier.

Tous ces documents sont à transférer à notre bureau fiscal de Paris *à l'exception, bien entendu, de ce qui est destiné au pilon.*

Accidents, règlements judiciaires et faillites

Rien à signaler de particulier pour ces dossiers relevant de la compétence de la Division Commerciale. Ces affaires sont peu nombreuses (146 accidents, 61 règlements judiciaires et faillites) et en voie de règlement.

M. TAULELLE a cependant exprimé le désir que ces dossiers soient remis à ses bureaux par groupes de 40 ou 50 à la fois, par mois avant la période des congés.

Afin de faciliter la tâche des rédacteurs qui ^{auront} la responsabilité des dossiers ~~qui seront~~ transférés de Strasbourg à Paris, M. ENTZMINGER se propose de faire mettre une fiche dans chaque dossier indiquant succinctement la suite à donner à l'affaire, de manière à ce que le manque d'expérience d'un jeune collaborateur ne puisse préjudicier aux intérêts du Chemin de fer.

Bien entendu, les dossiers qui figurent actuellement sur les états fournis par le Détachement d'après l'agent qui les suit, seront regroupés par natures d'affaires en vue de leur expédition à notre Direction. La répartition entre les divers bureaux intéressés sera ainsi très facile.

A noter qu'au lieu de laisser les dossiers dans des cases aux noms des agents et sous la responsabilité de ceux-ci, le Détachement de Strasbourg a adopté, depuis de longues années, le système de

*à voir les en pour
le 1^{er} juin -
voir A. Gourrain
qui se passera les
différents qu'il
pourrait arriver*

*8
est-ce un cours de
recherche ?*

58

la "reproduction" : lorsque le dossier donne lieu à correspondance, le signataire de la lettre porte sur le décalque, après sa signature, la mention RP suivie d'une date (1er ou 15 de chaque mois). Le dossier est pris alors en charge par le classeur du bureau qui le met dans une case portant l'indication de cette date et le "reproduit" lorsque celle-ci est échue. Les affaires reviennent ainsi sur la table du signataire qui décide s'il y a lieu à remise à une date ultérieure. Dans la négative, le dossier est donné à l'agent responsable pour la suite utile.

Bibliothèque

Suivant une évaluation sommaire, on peut compter, pour 2.259 volumes et brochures, un volume global de 13 m³. Une partie importante des ouvrages se trouve rangée sur une bibliothèque métallique offrant une surface de 36 m², en rangées de l'ordre de 110 à 120 mètres linéaires. Ces rayonnages métalliques sont noirs et en bon état. Le reste des collections est rangé dans divers meubles de bois ou encore dans des casiers. Il sera traité des rayonnages et des armoires sous la rubrique suivante.

9

Le cubage indiqué ci-dessus ne paraît pas cependant être celui des ouvrages dont le transfert à Paris s'imposera. En effet, la liste fournie par M. ENTZMINGER a déjà fait l'objet d'un pointage par la Division des Etudes Juridiques et permet de préciser d'ores et déjà que sur un total de 2.259 volumes, 400 environ ne présentent pas d'intérêt pour notre Direction. Il s'agit, en effet, de collections incomplètes; tels: les Débats parlementaires (103 volumes du 1.1.1945 au 31.12.1962), les lois nouvelles (31 volumes de 1919 à 1937 et de 1949 à 1953), le Répertoire Commaille (10 volumes de 1948 à 1957), la Revue de l'Enregistrement (11 volumes de 1951 à 1962), les Annales des Chemins de fer et des Tramways (47 volumes de 1910 à 1948).

D'autre part, de nombreux livres concernant la procédure civile française, remontant aux années 1920 et 1930, ne sont pas davantage à retenir.

Il y a donc un déchet de l'ordre de 400 volumes, comme il est indiqué ci-dessus. M. ENTZMINGER est prêt à poursuivre, le cas échéant, la vente lorsque M. le Directeur aura pris une décision à ce sujet.

La bibliothèque de Strasbourg comprend bien une traduction du Code local en français et 2 ouvrages relatifs aux lois et décrets applicables actuellement dans les 3 départements recouverts. Il s'agit du REGULA (1938, ouvrage ancien, mais très complet) et du STRUSS (2 volumes et un supplément plus récent (1958)).

10
Fournir nous
qualifiés pour fournir
à ces ouvrages ?
N'importe pas de
savoir si A ou un autre
service régional ?

nous devons fournir ces livres
très rapidement (avant le 10 juin)

Meubles de bureau - casiers - armoires - archives

a) Parmi les meubles de bureau, seuls ceux dont dispose M. ENTZMINGER (ancien bureau de M. BIEDERMANN), soit : un bureau-ministre et son fauteuil, une grande bibliothèque vitrée à 3 corps, 3 fauteuils de réception et un ancien meuble lavabo sans adduction d'eau, ~~voudraient~~ ^{voudraient} les frais du déménagement. Le mobilier des autres agents (bureaux, fauteuils, ainsi que plusieurs armoires vitrées où est rangée une partie des livres de la bibliothèque) est dans le style de celui qui est en voie de disparition rue Saint-Lazare.

*en annexes nous
p'articles et
de flux ?*

b) Hormis quelques casiers de bois qui ne résisteraient pas au déménagement, le Détachement de Strasbourg possède un nombre important de casiers constituant de véritables armoires métalliques, dont l'apparence surprend sans doute, mais qui sont en parfait état. Ces armoires sont de 3 modèles suivant le nombre de casiers incorporés, (30, 15, 6). Les compartiments sont très pratiques, du fait qu'ils ont juste la dimension des cotes de dossiers et que leur capacité utile égale celle de nos casiers de bois de Paris pour un encombrement nettement plus réduit. Mais leur inconvénient majeur réside dans le fait que seuls les petits coffres de 6 casiers et au maximum ceux de 15 pourraient être relégués dans les combles de notre Direction. Les meubles plus importants ne pouvant certainement pas franchir l'escalier séparant le 5ème du 6ème étage. Le Détachement de Strasbourg nous adressera incessamment un état de ces meubles métalliques avec leurs caractéristiques exactes.

*mais la liste
annexé -
peut en faire
part au minimum
simple en cas
de bois pour us
casiers métalliques*

c) En ce qui concerne les archives proprement dites (40 m³), une première estimation fait apparaître que des archives bien "mortes" sont comprises dans ce chiffre et leur envoi à Paris est absolument inutile. C'est ainsi que 20 à 30.000 avertissements portés ci-dessus sous la rubrique "Affaires fiscales" et qui sont antérieurs à 1958 peuvent être envoyés au pilon. Un tri sérieux s'impose donc au sujet des archives et M. ENTZMINGER a pris note d'avoir à y procéder dans les semaines à venir.

*voir au ub
en art*

Quant aux archives "vivantes", elles sont contenues dans les armoires métalliques évoquées ci-dessus. Elles comprennent aussi des répertoires nombreux, des registres comptables et des fichiers sur lesquels figurent les 6.700 affaires que nous réserve, en fait, la suppression du Détachement du Contentieux de Strasbourg.

*soit 0.1 d'un
part les archives
et les flux
ici -*

Il y a lieu de noter que ce Détachement dispose dans les combles de la gare de Strasbourg d'un vaste local compartimenté par de hauts grillages et qui peut recevoir aisément tout le matériel non transféré à Paris, ainsi que les livres invendus et les dossiers destinés au pilon.

Si le travail préliminaire au déménagement doit être effectué avec les seules ressources du personnel local, il faut envisager un délai de l'ordre de 2 mois environ pour y procéder.

Compte tenu de la date limite à laquelle nos bureaux de Strasbourg seront fermés (1.7.1963), de la période des congés annuels à Paris et des congés à prendre par nos collègues de Strasbourg, il apparaît qu'il y aurait intérêt à ce que la prise en charge complète des affaires du Détachement de Strasbourg par notre Direction de Paris soit terminée pour le 1er juin au plus tard.

Situation du Personnel
du détachement de Strasbourg -
Note concernant nos représentants Judiciaires en AL.
Janvier 1963

25 Janvier 1963

Rapport verbal
à Monsieur Caillan - Directeur des Etudes Juridiques
et Contentieuses

I - Situation de Versmannel -

a) Le Chef de rattachement, le Eutzminger, paraît pressé de recouvrer son indépendance. Au fur et à mesure que ses collaborateurs franchissent les retraites (le dernier en date est M. Wolf) il a davantage de travail et de responsabilité. La perspective d'une promotion H.S. à quelques semaines de sa limite d'âge ne présente pour lui qu'un intérêt assez limité du fait qu'il n'ayant pas 6 mois d'ancienneté dans le grade, sa promotion sera calculée uniquement sur le traitement à l'exclusion de toutes primes ou gratifications, soit la PFA de l'échelle B.

S'il ne se paraît pas douteux qu'une rétro-activité de sa promotion l'amènerait à demeurer au service jusqu'en 1.7.1963, malgré sa hâte à s'intéresser à une œuvre littéraire ou artistique, on peut s'attendre, dans la répétition, à un départ plus prochain.

Il n'a pas été possible de lui faire préciser quelle serait la date de sa retraite avant le 1^{er} juillet, mais le 1^{er} mai en serait sans doute la limite la plus

M. Eutzminger a tenu, quoiqu'il advienne, à remercier M. le Directeur de ce qui a été tenté en sa faveur et de ce qui fouerra l'être dans les semaines qui viennent. Avant de prendre sa propre décision, il doit s'entretenir de la question avec sa femme et avec sa sœur.

De son côté, M^r Caillon envisage de revoir
le cas de M^r Etzinger avec la direction P.

Il s'agit encore en service. (voir liste ci. contre)

D'après les renseignements recueillis,
M^r Ernst - Köchel - Scherr (actuellement souffrant)
M^{lle} Brandner, M^{me} Jundt seraient prêts à demander
leur mise à la retraite, plutôt que de venir à Paris.
Même une mutation dans un service local ne paraît
pas être envisagée par les intéressés.

Par contre la position de M^r Vogel et Straub
ne peut être indiquée à ce sujet.

Seul, M^r Loux, dont la date de départ en
retraite est le 1^{er} juillet 1965, serait éventuel-
lement disposé à venir à Paris, 14 rue St-Lazare,
en raison de ses charges de famille (l'intéressé a
deux enfants, dont 1 fille mineure).

Il semble donc que la suppression du
rattachement des Études Juridiques et du Cantonal
de Strasbourg ne devrait pas poser de problèmes
majeurs. Il faudra cependant ne pas manquer
d'observer rigoureusement les délais de préavis
le cas échéant.

Représentants Judiciaires
de la SNC F en A.L.

M^e Eutzinger m'a déclaré ce qui suit :

M^e Kientz, notre avocat à Strasbourg est occupé par de nombreuses obligations et néglige nos affaires. Il lui est arrivé d'abandonner le faitoire sans avoir étudié le dossier. M^e Eutzinger a dû l'informer in extremis, d'intérêt ne manquerait quelque peu de conviction lorsqu'il présente la défense de Chamus de fer.

M^e Nitsch, à Thionville, est un avocat très qualifié, mais il a également peu de temps pour examiner les affaires à fond, au sein plaidoirie.

M^e Reina, avocat de grande instance et au Tribunal de Commerce, à Metz, serait lui aussi un homme fort occupé en dehors de Palais.

Rien à signaler en ce qui concerne nos autres représentants Judiciaires, dont le choix est heureux.

Messange

ETAT RECAPITULATIF DES DOSSIERS SUIVIS PAR LE DETACHEMENT DE STRASBOURG AU 1^{er} JANVIER 1963

Nature des affaires	:Nombre de dossiers	Observations
Affaires Générales	5.056	5.038 affaires de personnel dont 5.000 dossiers agents "0" 18 divers
Recouvrements	9	
Expulsions	5	
Prêts hypothécaires	26	
Oppositions sur salaires, pensions - cessions	416	
Oppositions sur fournisseurs - nantissements	119	
Accidents	146	(Accidents voyageurs : 13 (Accidents en service : 133 " H. J.
Faillites et Règlements judiciaires	61	
Affaires Fiscales : Evaluations - tarifications - Propositions de mandatement - Réclamations	Mémoire	(800 Communes en A.I.)
	5.838	

- BIBLIOTHEQUE (nombre de volumes)

- ARCHIVES

Cubage approximatif ?

L I S T E

des Livres de la Bibliothèque

du Détachement de Strasbourg

A - RECUEILS ET REVUES PERIODIQUES

N° d'ordre :	Auteur	Titre	Nombre de volumes
1	Journal Officiel	Journal Officiel	223 vol. 1-1-42 au 31-12-62
2	Assemblée Nat. et Sénat	Débats parlementaire	103 vol. 1-1-45 au 31-12-62
3	Gazette du Palais		114 vol. 1-1-20 au 31-12-62
4	La Semaine juridique		24 vol. 1-1-45 au 31-12-62
5	Daloz	} Jurisprudence générale Recueils juridiques hebdomad.	117 vol. 1-1-1845 au 31-12-62
6	Duvergier		Lois et Décrets
7		Recueils et Arrêts de la Cour de Cassation	22 vol. 1-1-47 au 31-12-62
8		Recueils des décisions du Conseil d'Etat	117 vol. 1-1-1816 au 31-12-62
9		Recueil juridiques de l'Est	16 vol. 1-1-47 au 31-12-62
10		Revue trim. de droit civil	21 vol. 1-1-40 au 31-12-62
11	Schaffhausee	Revue juridique A.L.	54 vol. 1-1-21 au 31-12-62
12		Revue des Loyers	212 vol. 1-1-45 au 31-12-62
13		Lois Nouvelles	31 vol. 1919 à 1937 et 1949 à 1953
14		Bulletins transports Intern.	24 vol. 1923 à 1937 et 1945 à 1956
15		Bulletins des transports	6 vol. + 89 bull. hebdom. 1924 à 1937 et 1955 à 1957
16		Information Préfecture du Bas-Rhin	7 vol. 1954 à 1960
17		Répertoire Commerce	10 vol. 1948 à 1957
18		Revue de l'Enregistrement	11 vol. 1951 à 1962
19		Jurisclasser Civil	25 vol.
20		" Commercial	7 vol.
21		" Enregistrement	7 vol.
22		Annales des Ch. de fer et Tramways	47 vol. 1910 à 1948
23		Revue mensuelle conçue pour les dirigeants	13 vol. Janvier 1959 à février 1960

B. O E U V R E S de D R O I T

I. DROIT CIVIL FRANÇAIS

N° d'inven- taire	Nom de l'auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de vo- lumes
2	René Bloch	Code des habitations à bon marché (loi 5.I2.I922)	1
2	Carpentier	Code Métropolitain de l'Expropriation	1
3	Cluzen et Rebouilh	La législation complète des baux à loyer	1
4	Marcel Cocat	Du fonctionnement de la responsabilité du voiturier en matière de transport de personnes	1
5	Dalloz	Code d'audience 1930 1933 1949	3
6	Dalloz	" " 1955 1956 1958	3
7	Dalloz	Nouveau Code Civil annoté 1907	8
8	Paul Esmein	Le statut des baux ruraux 1946	2
9	Pierre de Félice	Les 10 % sur le loyer et sur le fermage 1935	1
10	Fuzier-Herman	Code Civil annoté 1938 grand format	7
11	Jean Girbouille	La jurisprudence relative à l'application de l'art. 1384 CC aux automobiles	1
12	Imbrecq	Les accidents de la locomotion et la jurisprudence nouvelle 1 vol. broché et relié	1
13	Louis Jossierand	De l'esprit des droits et de leur relativité	1
14	Jean Loup	La responsabilité des accidents causés par des automobiles	1
15	Louis Lucas	Lésion et contrat (étude juridique)	1
16	René Maus	Traité théorique et pratique de la législation des loyers depuis 1918 à 1924	1
17	Henri Meunier	Commentaire de la loi sur les loyers du 31.3.1922	1
18		Commentaire sur les baux à loyer (loi 29.I2.23)	1
19		Commentaire sur les locations (loi 29.6.1929)	1
20	Marcel Planiol	Traité élémentaire de droit civil	14
21	Ch. Ramarouy	La loi du 31.3.1922 sur les loyers	1
22	René Roblot	Code civil et principaux textes	1
23	Louis Ropers	Code des baux Traité pratique des baux à loyer " " " " " " et à ferme	1 1 1
24	Jeanne Rozis	L'exécution des obligations et variations de valeur de la monnaie	1
25	Sauzay et Damez	Le nouveau statut des baux à loyer 1926	1
26	Charles Schaeffer	Le Code Civil (texte français et allemand)	1
27	Eugène Schkaff	La dépréciation monétaire et ses effets	1
28	Marie Schlange	Conflit dans le temps en droit civil	1
29	Fritz Schnepf	La protection des incapables d'après le droit français	1
30	Pierre Teste	La rétroactivité des lois en matière d'état et de capacité des personnes	1
31	Robert Tézenas de Montcel	La mine et les dégâts de la surface	1
32	Dalloz	Précis de droit civil 1931	1
33	Institut des Juris Classeurs	Guide Pratique annoté des dommages de guerre janvier 1948	1
34	Grimaud, Givord	La loi sur les loyers du 1er septembre 1948	1
35	Ignace et Flaché	Manuel des baux d'habitation 1949	1
36	Rob. Patel et Georges Lejeune (édité en 1949)	Loyers Loi du 1er.9.1948 après une année d'application (commentaire)	1
37	Fau et Débeaurain avril 1952	Nouveau Guide des loyers 1952	1
38	Jean Bedour (mai 1952)	Précis des accidents d'autom. et de circulation sur route 1952	1
39	Gérard Vivier	Le logement, accessoire du contrat de travail 1953	1
40	Le Petit Code Civil Dalloz 1954		1
41	Guy Fau et André Débeaurain	Nouveau Guide des Loyers 53-54 1953	1
42	Journal Officiel Républ. Française	Loyer Textes 3ème édition 1954 1er sept. 1948 au 6 mars 1954	2
43	Foulemon et Morre	Le préjudice corporel et moral en droit commun 1955	1

N° d'inventaire	Nom de l'auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
44	H. & L. Mazeaud	Traité théorique et pratique de la responsabilité civile 1938 1939 et 1950 et supplément	4
45	Meunier Lefarge	Doctrine d'Actualité sur les loyers 1.9.42-43	2
46	Guide Pratique annoté de la Propriété Commerciale loi du 2.9.1947		1
47	Précis de législation sur les dommages de guerre et la reconstruction (septembre à décembre 1949)		1
48	A. Toulemon	La législation actuelle sur la réparation des dommages de guerre édition 1946	1
49	R. Foignet	Manuel Élémentaire de Droit Civil, Ed. 1921/22	3
50	R. Foignet - Dupont	Manuel Élémentaire Droit Criminel 1923	1
51	Roger et Sorel	Code et Lois Usuelles 1870	1
52	Daloz	Code forestier et rural 1925 et 1927	1
53	Daloz	Code Instruct. Criminelle & Code pénal 1920	1
54	Journal Officiel	Accident du Travail et Maladie professionnelle Loi du 30.10.46 N° 46.2426	1
55	J.A. GROQUEZ	Le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publ. 1940	1
56	Coline Capitant	Cours élém. de Droit Français 1915, 16 et 19	3
57	Daloz & Verges	Les Codes annotés tome III Code des Lois Politiques et Administratives	1

II/ DROIT CIVIL LOCAL

1	Avocats et Magistrats	L'introduction du droit civil français en Alsace et en Lorraine 1925	1
2	Alsace-Lorraine	Loi du 1.6.1924 mettant en vigueur la législation civile et commerciale française dans les 2 départements	6
3	-do-	Circulaire Ministérielle pour l'application de la loi du 1.6.1924 sur la législation civile française en Alsace et Lorraine	7
4	-do-	Décret du 16.1.1925 publiant la traduction des lois civiles locales maintenues en vigueur	7
5	Achilles	Bürgerliches Gesetzbuch	2
6	Bibra Lichtenberg	Das Fischereigesetz für Elsass-Lothringen <i>(le droit de la pêche en A.L.)</i>	1
7	Ebert & Schneider	Bürgerliches Gesetzbuch mit Kommentar	1
8	Fehner - Lotzer	Le nouveau droit civil et commercial en Alsace-Lorr.	2
9	R. Fürtsch	Vergleichende Darstellung des Code Civil et des bürgerlichen Gesetzbuches	1
10	De la Grasserie	Traduction du Code Civil allemand	1
11	Jules Gruber	Bürgerliches Gesetzbuch mit französischer Übersetzung	1
12	Wilhelm Kisch	Els. Lothr Landesprivatrecht 1905	1
13	Kueny-Andrès	Das neue Erbrecht in Els-Lothr. 1924	1
14	Molitor	Das els.lothr. Gesetz über die Angelegenheiten der freiwilligen Gerichtbarkeit	1
15	Molitor - Stieve	Das Gesetz betr. die Ausführung des Bürgerl. Gesetzbuches in Els-Lothr.	3
16	Revé-Morel	Le régime foncier d'Alsace et de Lorraine 1912	1
17	Hugo Neumann	Handausgabe des Bürgerl. Gesetzbuches	3
18	Office de législation étrangère	Traduction du Code Civil allemand	1
19	Emile Pétri	Das Gesetz über das öffentliche Vereins- und Versammlungsrecht in Els-Lothr.	1
20	Schroeder-Mugdan	Das deutsche Vormundschaftsrecht	1
21	Gilbert Struss	Textes introductifs de la législation civile et comm. françaises dans les départements du Bas-Rhin etc.	1
22	Gilbert Struss	Les lois locales en vigueur dans le ressort de la Cour d'Appel de Colmar	2
23	Fritz	Das els.lothr. Gesetz über die Angelegenheiten der freiwilligen Gerichtbarkeit 1924	2
24	Commissariat Général de la République - Strasbourg	Recueil des principaux textes de la législation et de la réglementation administratives françaises introduites en Alsace-Lorraine du 11.11.18 au 19.11.21	1
25	A. Stieve	Das Feldpolizeistrafgesetz für Els-Lothr. 1907 (9.7.88)	1
26	W. Coermann	Die Gewerbe-Gesetzgebung in Els. Lothr. 1905	1
27	Dr. Fischbach	Das öffentliche Recht des Reichslandes Els. Lothr. 1914	2

N° d'inventaire	Nom de l'auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
28	B.O. du Commissariat Régional de la République à Strasbourg	1946	1
29	B.O. - do -	-do- 1945	2
30	Union des Empl. Comm. A.L.	Loi Municipale Locale d'Als.-Lorr. 1927	1
31	Bulletin de la Direction Régionale S.S. Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle	Jillet 1946	1
32	Bulletin de la Direction Régionale S.S. d'Alsace-Lorraine	(1945 Janvier-Avril)	1
33	Struss-Fehner	Textes introductifs de la législation civile et commerciale dans les départements Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle 1935	2
34	Présidence du Conseil Office Régionale de Statistique Bas-Rhin et Moselle	Annuaire Statistique du Département Haut-Rhin 1919 à 1931	1
35	R. Sydow et L. Busch	Zivilprozessordnung und Gerichtsverfassungsgesetz 1913 1910	2
36	Roth, Ministerialrat	Gesetze betr. die direkten Steuern in Elsass-Lothringen 1908	1
37	Dr. Wilhelm Kisch	Els-Lothr. Landesprivatrecht - 1905 -	1
38	Robert Jung	Les Assurances Sociales en Als.-Lorr. 1° et 2° partie-Dispositions Générales - Assur. Maladie	1
39	Jacob & Fecht	Wasserbenutzung und Wasserschutzrecht 1892	2
o 40	Molitor	Gesetz Über das Unschädlichkeitszeugnis nebst den Materialien 1907 <small>pour les certificats de non-préjudice pour les dérogés (démies coloniales)</small>	1
41	Dr. E. Brück	Die Gemeindeordnung für Els-Lothr.	1
42(B)	Stephan Nürck	Systematische Darstellung des in Els-Lothr. geltenden Bürgerlichen Rechts	1

III. Procédure Civile Française

1	Baudry G.	L'expropriation p.c.d'utilité publique 1947	1
2	Besnard	Manuel théor. et prat. du Notariat 1913	2
3	Bézard-Falgas	Le Contentieux des oppositions sur titres d'actions et obligations	1
4	Bézard-Falgas	Traité théorique et pratique du Contentieux des transferts d'actions et d'obligations nominat.	1
5	Bézard-Falgas	De la simplification des formalités des transferts des titres nom. et à l'ordre 1926	1
6	Bézard-Falgas	Le nouveau régime des transferts des titres nom. et le certificat de propriété 1928	2
7	Bloch et Chaumel	Traité théorique et pratique du Conseil de prud'homme	1
8	Cointe & Chardevel	Le nouveau formulaire d'actes usuels	1
9	Louis Crémieu	Précis théorique et pratique de la procédure civile 1924	1
10	Paul Cuche	Précis de procédure civile et commerciale	1
11	Dalloz	Code de Procédure Civile (Petite Collection)	1
12	Dalloz	Nouveau Code de Procédure Civile (C. annoté)	5
13	Doby	Le recours des Administrations Publiques contre les tiers responsables d'accidents survenus à leurs agents	1
14	René Japiot	La saisie-arrêt et la cession des salaires et traitements	1
15	De Lalleau	Traité de l'expropriation pour cause d'ut. publ.	2
16	Légal et Brethe	Le pouvoir disciplinaire dans les Institutions Privées	1
17	Mercel Flachté	Les règles de l'expropriation p.c.d'ut. publ.	1
18	Eugène Ravjort	Le tarif des avoués de Première Instance	1
19	Raymond Robin	Traité Théorique et prat. de l'expropriation pour cause d'utilité publique	1
20	Roger Barbaud	Les délais de procédure et de prescriptions en matière civile, comm. et pénale 1948	1
21	Dalloz	Code criminel et pénal 1925	1
22	R. Foignet	Manuel Élémentaire de Procédure Civile 1921	1

N° d'inventaire	Nom de l'auteur	Titres de l'ouvrage	Nombre de volumes
IV. Procédure Civile Locale			
1	Office législ. étranger	Procédure Civ. allemande traduite en franç. 1922	1
2	Chéron-Mühleisen	Précis de procédure locale en matière civile et commerciale 1930	1
3	Hugo Freudenthal	Deutsche Zivilprozessordnung 1910	2
4	Gaupp-Stein	Zivilprozessordnung für das Deutsche Reich Text mit Kommentar 1904	2
5	Heitz	Recueil des lois sur les frais de justice les droits des avocats 1930	1
6	Dr. Ernst Bruck	Die Gemeindeordnung für Els-Lothringen 1905	1
7	Rx	Reichsversicherungsordnung für Els-Lothr. 1911	1
		Code des Assurances Sociales applicable en Alsace-Lorraine 1911	1
		Décret du 18.11.24 - Tenue du Livre Foncier dans les dép. Ht-Rhin, Bas-Rhin et Moselle 1924	1
10		Commissariat Général de la République de Strasbourg - Recueil des principaux textes de la législation française, introduite en Alsace-Lorraine du 11.11.18 au 19.11.1921 1923	1
11	Carl Pfafferoth	Die Gebührenordnung für Rechtsanwälte nebst Landesgebührengesetze 1900	1
12	M. Rebourset	Les Arrêtés des 26.11.18 et 4.4.19 (Valorisation des marks en Als-Lorr) 1923	1
13		Loi du 16.7.1925 (Valorisation des Hypothèques) 1925	2
14	Carl Pfafferoth	Das Deutsche Gerichtskostenwesen 1899	1
15	G. Pfrimmer	Tarif des Avocats 1947 resp. 1962	5

V. Législation Commerciale

(Saisies - Faillites - Baux commerciaux à Domaines)

N°	Auteur	Titre de l'ouvrage	Année	Nombre de volumes
1	Ferraud - Charmatier	Privileges en matière de faillite		1
2	Rival			
3	Francis Sauvage	Saisie-Arrêt - Marchandises en cours de transport		1
4	Maus & Erhard	Le Règlement amiable homologué	1938	1
5	Daloz (Petite coll.)	Le Code du Commerce	1919	1
6	Abbert Rival	Nouvelle réforme - Faillite - Liquidations Judiciaires (Décret Loi 8.8.35)		1
7	Léon Lecour	Précis de Droit Commercial (1921)		3
8		Jurisprudence 1933 - (Suppl. Tomes I - II)		1
9	Lyon - Caen - Renault	Traité de Droit Commercial 1914 - 1932		9
10	Houpin - Boisvieux	Traité Général des Stés Civ. et Comm. Tomes I, II avec supplém. 1929 resp. 1937		3
11	A. D'Alsace et H. Capitant	Fondation et Administration des Stés Anonymes 1929		1
12	Daloz	Code Administratif (Tome II) 1924 (voir VIa) ⁴		1
13	Benthélémy	Traité élémentaire de Droit Administratif (voir VIa, 2)	1933	1
14	P. Coudon	Le Nouveau Droit Commercial	1925	2
15	Petit et Gil. Baer	Effets de Commerce	1936	1
16	Demogue René	Traité des Obligations en général 1923, 1924, 1925		4
17	Moulin Pierre	Le Rachat par une Société de ses propres titres 1931		1
18	L. Deschamps	Le Nouveau Statut de la Lettre de change du Billet à ordre et du Chèque (Décret 30.10.35) 1936		1
19	J. Perquel	Recueil Pratique du Droit Financier (voir VIa 5)	1936	1
20	Deloyeu Homburg	Des Marchés Commerciaux	1927	1
21	Sauvage	La responsabilité des Hausses ou Baisses de Cours en cas de retard de la livraison 1928		1
22	René de Récy	Traité du Domaine Public 1894		2
23	Carpentier	Code de Commerce mis en vigueur 1900		1

N° d'inventaire	Nom de l'auteur	Titres de l'ouvrage	Nombre de volumes
22	Pierre Joly	Sociétés Anonymes - Rôle que peuvent jouer l'Etat, les Départements dans ces sociétés 1928	1
23	Victor Mittra	Droit Commercial des Chemins de fer 1912	1
24	Martin Maus	Traité théorique et pratique des baux commerciaux 1934	1
25	B.O. A.L. N° 5	Décret du 16.1.25 publication des lois commerciales	2
26	Pelloux Robert	Le Problème du Domaine Public 1932	1
27	Marcel Wellière	Les Mutations Domaniales 1925	1
28	Fernand Sanleville	Les Domages résultant des Travaux Publics 1906	1
29	B.O. A.L. N°12 et 5	Application des lois commerciales françaises en Als-Lorr. 5	
30	F. Chapsal	Des Sociétés à responsabilité limitée loi du 7.3.25	1
31	Paul Esmein	Le Régime des Titres nominatifs (lois 26.3.1927 et Décret 9.5.1928)	1
32	Renaud Bucaille	Les Domages de Guerre 1939-1940 1942	1
33	B.O. d'Als-Lorr. N°5	Lois commerciales locales maintenues en Als-Lorr. 10.3.25	1
34	Henry Bordeaux	Code de Commerce Edition 1937	1
35	A.O. François	Baux commerciaux " 1957	1
36	Boehm Strasbourg	Textes organiques Port Autonome Strasbourg 1949	1
37	Levasseur Jacobson	La Propriété Commerciale - Loi du 30.6.1926	1
38	Lyon, Caen, Renault	Manuel de Droit Commercial 1918	2

VI. Législation Commerciale Internationale

1	Travers	Faillite et Institutions analogues 1935, 1936, 1938	2
2	Travers	Contrat de transport international Vol. V etc	4
3		Sammlung von Verträgen (Réseaux A.L. et Guillaume-Luxembourg - acquisitions de terrains 1893	3
4	J. Daschenois	Chambre de Commerce Internationale 1928 L'arbitrage commercial et la Loi Française	1
5	Surville et Arthuys	Droit International Privé Edition 1915 Droit Civil, Procédure Droit Commercial	2
6	Travers	Le Droit Commercial International 1932/33	2
7	Ant. Pillet	Traité Pratique de Droit International Privé 1923-1924	2
8	Béla de Nanassy	Le Droit International des Transports per Chemin de fer (Commentaire à la Convention Internationale du 23.11.1933 - Marchandises) 1946	1

Via) Législation Droit administratif

1	Duez et Debeyre	Traité du Droit Administratif 1952	1
2	Berthélemy	Traité Elémentaire de Droit Administratif 1953	1
3	Daloz	Code Administratif (Tome II) 1924	1
4	Appleton	Traité élémentaire Contentieux Administratif 1927	1
5	Henion	Précis de Droit Administratif et de Droit Public 1921, 1933	2
6	Th. ^{Durocq} Durocq	Cours de Droit administratif 1887	2
7	Préfecture du Bas-Rhin	Recueil de s textes administratifs 1947	1
8	-do-	-do- 1945	1
9	-do-	-do- Table Alphabétique 1946	1
10	Appleton	Supplément au Traité Administratif 1936	1
11	Daloz	Précis de Droit Administratif 1938	1
12	Gaston Jèze	Eléments du Droit Public et Administratif 1940	1
13	Daloz	Code Administratif	1
14	Delpach	" 1927 et 1938	2

N° d'ordre	Nom de l'auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
------------	-----------------	--------------------	-------------------

VII - LEGISLATION DES FONCTIONNAIRES.

1	BRAND	Das Reichsbeamtengesetz 1902 (Kommentar) 1902	1
2	CLAUSS	Les pensions locales - 1929	1
3	FISCHBACH	Das Reichsbeamtengesetz (Kommentar) - 1930	1
4	PERELS et SPILLING	-d°- 1890	1
50.	ZINK	Le Statut local des fonctionnaires d'Als.-Lorr. 1953	1

VIII - LEGISLATION FISCALE

A. - Enregistrement et Timbre.

1		Code de l'Enregistrement - texte - 1935	1
2		Code de l'Enregistrement et du Timbre - 1924	1
3		Jurisclassseur de l'Enregistrement (v. Section A)	7
4	DELPECH	Code de l'Enregistrement et du Timbre - 1925	1
5	Ministère des Finances	- Code de l'Enregistrement - 1935	1
6	ISTRA - Strasbourg	- Recueil des Lois, Droits d'Enregistrement, de Timbre d'Hypothèques, de Greffe.	1

B. - Contributions Directes Générales et Locales.

1	DALLOZ	Code Général des Impôts directs et taxes assimilées - 1951	1
2	CHRETIEN	La Réforme fiscale - 1949	1
3	PIGIER	Les Impôts de 1947 - 1947	1
4	FOURNIER	Traité des Contributions Directes - 1863	1
5	"	Code Général des Impôts et taxes assimilées - 1946	1
6	A. FERROUX	Législation des Contributions Directes 1866	1
7	H. MANDRY	Surtaxes locales temporaires sur les Ch. de fer - 1931	1

C. - Valeurs mobilières.

Néant.

D. - Contributions Directes et Taxe sur le chiffre d'affaires.

1		Code des Contributions Directes 1935	1
2	Ministère des Finances	: Code Général des Impôts directes et Taxes assimilées 1937	1
3	"	Code Général des Impôts 1954	1
4	"	Code du Timbre - 1-11-46	1
5	"	Code de l'Enregistrement - 15-10-46	1
6	HAAS & MONTEUX	Les Impôts en France - Loi du 25-6-20	1
7	Bureaux des Lois nouvelles - Paris	: Décret portant codification de la législation en matière de contributions indirectes - 1927	1

E. - Douanes.

1		Code des douanes applicable au 1-5-34 <i>1935</i>	1
---	--	---	---

N° d'ordre	Auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
------------	--------	--------------------	-------------------

IX - LEGISLATION SOCIALE.

A. - Législation Industrielle.

1	CAPITAN & CUCHE	Cours de législation industrielle - 1921	1
2	DALLOZ	Le Code du Travail - 1925 - 1927	2
3	"	-d°- supplément - 1928	1
4	Pic	Traité élémentaire de législation industrielle - 1920	1
5	NELKEN	Gewerbeordnung und Gewerbepolizeiliche Nebengesetze 1909	1
6	Robert JUNG	L'Assurance des Employés - 1936	1
7	FOIGNET-DUPONT	Législation industrielle (Manuel élémentaire) 1920 Lois, Décrets, Arrêtés conc. la réglementation du travail	1

B. - Assurances Sociales.

1	BARONNE	Barème pour l'évaluation des accidents du travail - 1930	1
2		Code des Assurances Sociales en vigueur en Als-Lorr. 1935	1
3	JUNG	L'assurance des employés en Als.-Lorr. (texte français de la loi locale du 20-12-1911) - 1925	1
4	SOLUS	Quel est le nouveau régime des Assurances Sociales - 1930	1
5	DUTTMANN	Kommentar zur Reichsversicherungsordnung - 1912	1
6	GRIEL, PADIS et MARCET	Les accidents du travail - Législation de la S.S. - 1948	1
7	J.O. Paris : Code de Séc. Soc. (Décret du 10-12-56 - 56-1279)		1
8	EGER	Das Deutsche Reichs-Hauptpflichtgesetz - 1912	2
9	GODART	Code pratiques des Assurances Sociales - Loi 5-4-28	1
10	Office Général Ass.Soc. A.L. : Bulletin N° 1 année 1945 janvier-août " " juillet 1946		2
11	Union des Voies ferrées et transports automobiles : Circulaire 1684 - lois du 5-4-28 sur les Assurances Sociales		1
12	Robert JUNG	Les Assurances Sociales d'Als.-Lorr. 1° et 2° parties - 1933	1

X - RECUEILS DES LOIS.

A. - Recueils français.

1	M.A. PANNARD	Recueil des arrêts du Conseil d'Etat statuant au Contentieux des Décisions du Trib. des Conflits de la Cour des Comptes et du Conseil des Prises - 1922	1
2		Commentaire des Lois Nouvelles : Recueil Général des Lois, Décrets et Arrêts 1935-1937	2
3	Emmanuel BLANC	Recueil Général des Lois, Décrets et Arrêtés de la jurisprudence 1936	1 vol.
4		Législation sur les loyers - J.O. 1956	1 vol.
5	J.O. Paris : Code de l'Urbanisme et de l'Habitation - Décret 54.766 du 26-7-54		1 "
6		Bulletin Officiel d'Als.-Lorr. (depuis 1938)	35 vol.
7		Bulletin Officiel A des Ch. de fer d'Als.-Lorr. de 1921 à 1938	20 vol.
8	" " B " "	1901, 1906, 1909 à 1939	31 vol.
9	CLAUSING et KOEBERLE	Recueil des arrêtés de police en vigueur à Strasbourg 1936	2
10	" "	-d°- Bulletin périodique - 1937	1
11	COLIN	Le Droit ouvrier - 1922	1
12	DALLOZ	: Codes d'audiences 1949, 1933, 1930, 1955, 1956, 1958 et supplément	
13	SCHAFFHAUSER	Table des textes législatifs depuis 1789 à 1880	1
14	"	-d°- depuis 1880	1

N° d'ordre	Auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
		Les lois nouvelles depuis 1921	1
15	Scheffhauser	Les lois nouvelles depuis 1921	1
16	Sirey	Recueil des décrets-lois pris en exécution de la loi du 8.6.35	1936
B. Recueils allemands			
1	Achilles	<i>Le code civil</i> Das Bürgerliche Gesetzbuch - Text (2 ex.)	1811 2
2	Beck	Sammlungen von Reichsgesetzen	1903 1
3	Moeller	Sammlung der in Elsass-Lothringen geltenden Gesetze 3 Bände von 1896 - 1905 6 Bände von 1607 - 1895	3 6
4	Pfaffrath	Systematische Sammlung von der in Elsass-Lothringen geltenden Gesetze	1901 1
5	Peruche	Die in Elsass-Lothringen geltenden Gesetze und Verordnungen	1905 2
6	Peruche	-do-	1915
7	Peruche	-do-	1911
8	Muller	<i>Les contributions aux frais des routes en A.L.</i> Die Strossenkostenbeiträge in Elsass-Lothringen	1912
9	Dr. P. Dande	Die Strafprozessordnung- Deutsches Reichs	1877 1
10	Dr. J. Ohshausen	Das Strafgesetzbuch -do-	1912 1
11	Dr. Otto Loening	Internationales Ubereinkommen für den Eisenbahnfrachtverkehr	1
12	Dr. Franz v. Liszt	Das Völkerrecht	1918 1
13	Dr. J. Bumiller	Die Eisenbahnen Elsass-Lothringens im Versailler Vertrag	1925 1
14	A. Troschel	Zusammenstellung der Entschädigungssätze bei dauernden Unfallchäden	1912 1

XI Répertoires

1	Carpentier	Répertoire Général du droit français 1886-1924 y compris 5 suppléments	42
2	Dalloz	Répertoire Pratique de droit (le 2ème volume est en double exemplaire)	1926 13
3	Dalloz	-do- 3 suppléments	1931 3
4	Dalloz	Codes annotés (nouveau code de commerce)	1936-39 4
5	Dalloz	Répertoire - Nouveau répertoire	1951-1962 12
6	Niboyet	Répertoire Pratique de droit et de jurisprudence d'Alsace et de Lorraine	1924 1925 1928 3
7	Niboyet	- do - 3 suppléments	1930-1934, 1926-1929, 1929-1931 3
8	Niboyet	Conflit entre les lois françaises et les lois locales d'Alsace et de Lorraine en Droit Privé	1922 1
9	Léon Lecour	Précis de Droit Commercial	1921
10	Niboyet	Manuel du Droit International Privé	1928 1
11	Dalloz	Code d'Instruction Criminelle	1898 1
12	Dalloz	Code Pénal	1881 1
13	Duvergier - Goujon	Collection complète des Lois, Décrets, Ord. etc. depuis 1831 à 1889 compris	1

XII Recueils de jurisprudence et Revues

1		Recueil des Lois, Décrets, Circulaires (Compléments à tous les codes)	1923
2		Revue de l'Enregistrement des hypothèques, des droits de mutation à titre onéreux des droits de mutation à titre gratuit des droits de mutation à titre onéreux et gratuit	1946 1931 1928
3	Jean Duplex	Doctrine d'actualité sur les loyers Tomes III, IV	1944 et 1931
4	Louis Sarrut	Bulletin annoté des Chemins de fer	1922 1
5	Minist. des Trav. Pub. et des Transp.	Règlement pour le transport des matières dangereuses et infectes	1945 2
6	Lamé Fleury	Code annoté des Chem. de fer en Exploitation	1905 1
7	{ E. Scheffhauser & Chevresson	Table Générale des Textes législatifs	1789-1880 1
8	Christian Gebolds	Manuel Juridique des Etablissements Dangereux, Incommodés et Insalubres (Loi du 19.12.17 et lois d'urbanisme)	1951 1
9	Service Direction	Revue mensuelle conçue pour les dirigeants	1.1.59-29.2.60 13 cah.

X. Recueil des Lois - B. Recueils allemands (suite)

15	Dr. Breithaupt	25 Jahre Reichsversicherung	1938	1
16	Dr. Frank	Das Strafbuch für das Deutsche Reich	1908	1
17	Kaiserl. Generaldirektion der Eisenb. in Els-Lothr.	Sammlung von Verträgen Band II & III Betrieb der Eisenbahnen in Els. Lothr. 1911-1916 & 1907		2
18	Dr. Heilfron & Pick	Lehrbuch des Bürgerlichen Rechts-Sachenrechts	1911	1
19	Dr. Heilfron & Pick	Lehrbuch des Bürgerlichen Rechts der Schuld- verhältnisse	1909	1
20	Dr. Heilfron & Pick	Lehrbuch des Zivilprozessrechts I Band	1910	1
21	Dr. Heilfron & Pick	-do- II Band	1911	1
22	Gaupp & Stein	Die Zivilprozessordnung für das Deutsche Reich	1906	1
23	Gaupp & Stein	-do-	1908	1
24	Richard Haenschke	Neuestes Gesetzbuch für den praktischen Gebrauch	1938	1
25	Dr. Heinz Jaeger	Angestelltenversicherungsgesetz	1938	1
26	M. Adam	Das Militärversorgungsgesetz <i>(S. 191: 1916 bis 1917 mit 1918)</i>	1916	1
27	Dr. Friedberg Schreiber	Die Handelsgesetzgebung des Deutschen Reiches	1914	1
28	Dr. Paul Lebaud	Deutsches Reichsstaatsrecht	1909	1
29	Dr. Jur. G. Schwarz	Handelsrecht, Wechsel und Seerecht, Scheckrecht		1
30	Dr. L. von Römer	Verfassung des Deutschen Reichs		1
31	J. Beusheimer	Reichsversicherungsordnung nebst Einführungsgesetz		1
32	Dr. Georg Eger	Das Reichshaftpflichtgesetz vom 7. 6. 1871	1911	1
33	Dr. Kraech & Fischer	Die Gesetzgebung in das unbewegliche Vermögen	1907	1
34	Veit & Cie	Entscheidungen des Reichsgerichts in Zivilsachen	1896	1
35	Veit & Cie	<i>Les décisions du Tribunal Supérieur dans les affaires civiles</i>	1901	1
36	Veit & Cie	-do-	1890	1
37	Veit & Cie	-do-	1893	1
38	Dr. Heilfron	Lehrbuch des Bürgerlichen Gesetzbuchs	1912	1
39	Dr. H. Triepel	Quellenammlung zum Deutschen Reichsstaatsrecht	1907	1
40	H. Spangenberg	Gewerbeordnung für das Deutsche Reich	1907	1

N° d'ordre	Auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
<u>XIII. Législation luxembourgeoise</u>			
1		Lois et règlements sur la police des chemins de fer en Luxbg 1899	
2	Mejérus	Histoire des chemins de fer luxembourgeois (2 ex.) 1933	2
3	Gillissen	Code Civil et Procédure Civile 1903, 1928	2
4	Rappert	Code Politique et administratif 1783 à 1907 1907	
5	Eicher	Le régime hypothécaire du Grand Duché (Gr.Bibl.) 1917	
6	Biever	Les principes de la séparation des pouvoirs et du Contentieux administratif en droit luxembourgeois 1937	
7	Chemins de fer et minières Prince Henri	Recueil des Lois et Décrets 1868-1878	
8	Caisse de Mal. G.L.	Statuts du 1.12.1936	A
<u>XIV. Législation Suisse</u>			
1	Basel	Gesamtausgabe der Basler Gesetzessammlung 1913	1
2	Procédure Fédérale	sur l'organisation judiciaire, les procédures civiles et pénales 1922	1
3		Civilprozessordnung suisse 1875	1
4	André Perrinjaquet	Le Droit de disposition de l'expéditeur dans le contrat de transport suisse (Lausanne) 1924	1
5	Procédure Fédérale	Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale, juridiction administrative et disciplinaire 1935	1
<u>XV. D I V E R S</u>			
1	Annuaire	de la Magistrature de France (années 1939-1963)	15
2	Fehner - Herrmann	Dictionnaire judiciaire et administratif français-allemand 1920	4
3	Fehner	Agenda - annuaire judiciaire pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle 1934	1
4	Garnier-Delamare	Dictionnaire des termes techniques de la médecine 1935	1
5	Sachs-Villette	Dictionnaire français-allemand grande édition 1917-1921	2
6	Sachs-Villette	-do- 1896	1
7	Legrand	Dictionnaire usuel de Droit	1
8	Le Traité	de Versailles (texte) du 28.6.1919 1921	
9	J. Ribenach	Eisenbahnwörterbuch I. Teil 1896	
10	(Solus)	Le Statut des Baux commerciaux	1
11	Châtel	Les Embranchements particuliers	1
12	Roger	Manuel Juridique et Pratique des Transports	2
13	Dr. Otto Leening	Internationales Ubereinkommen, Eisenbahn, Personen und Gepäckverkehr 1929	1
14	R. Martin & Maus	Manuel des Baux Commerciaux 1951	1
15	R. Förtsch	Vergleichende Darstellung des Code Civil und des Bürgerlichen Gesetzbuches 1897	1
16	L. Josserand	Les Transports en Service Intérieur et en Service International 1926	1
17	J. Regula	Le Droit applicable en A.L. 1938	3
18	G. Piot	De la construction des chemins de fer, de leur domanialité publique et du Régime des propriétés riveraines 1915	1
19	Pajot - Lacaze	Le régime actuel des chemins de fer (convention 1921 jusqu'à 1927) 1928	1
20	Bonnal - Châtel	Exploitation Commerciale des chemins de fer 1928	1
21	Cournelles	Traité administratif des travaux publics 1926, 1927 <i>complément</i>	3
22	Legrand	Dictionnaire Usuel de Droit	1
23	Journal Officiel	Législation sur les loyers (15.12.56)	1
24	Thévenez	Législation des chemins de fer 1909	1
25	Ministère de la Guerre 2° Bureau	Organisation Politique et Administrative et Législation d'Als.Lorr. 1915, 1917, 1918	5
26	Cohen - Fuzier	Transport International des Marchandises 1903	1
27	Dr. Jur. G. Eger	Eisenbahnrechtliche Entscheidungen 1904, 1908	2
28	Dr. Chayveau	Les Assurances Sociales 1929	1
29	Helley	Jagd und Vogelschutz in Els-L. thr. 1890 <i>Chasse et protection des oiseaux en A.L.</i>	1

N° d'ordre	Auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
XV - D I V E R S (Suite)			
30		Eisenbahnverkehrsordnung 1909	1
31	LANEY	Manuel pratique des transports par chemin de fer 1914	1
32	G. PALAA	Dictionnaire; législatif et réglementaire des Ch. de fer 1872	1
33	MEJEAN Charles	La Procédure devant le Conseil de Préfecture - 1949	1
34	Herve LENOAN	La Procédure devant le Conseil d'Etat - 1954	1
35	Daniel HAMM	Les Fonctionnaires d'Etat en Als-Lorr. - 1934	1
36	LORRAIN SCHEER	Les Régime des PTT en Als.-Lorr. - 1932 avant et après le Traité de Versailles	1
37	R. THEVENEZ	Chemins de fer d'Intérêt Général - Commentaire de la Convention du 28-6-21, de l'avenant du 6-7-33 et des Lois approbatives des 29-10-21 et 8-7-33	2
38	CHATAN	Les Distributions d'Energie Electrique - 1927	1
39	H. MEUNIER	Commentaire de la loi du 29-6-29 - Rapports entre les bail- leurs et les locataires de locaux d'habitation - 1929	1
40	C.G.T.	Essai de Rénovation des Assurances Sociales - 1937	1
41	R. GODFERNAUX	Aperçu de l'évolution des Ch. de fer Français de 1878 à 1928	1
42	H. MEUNIER	Commentaire de la loi du 13-7-33 sur la propriété commerciale	1
43	Dr jur. HERTZER	Handkommentar zur Eisenbahn-Verkehrsordnung - 1902	1
44	V. FILLIOL	Les Transports commerciaux et la responsabilité des ch. de fer ¹⁹¹⁶	1
45	G. MARGUERON	L'Usage des voies publiques - Régime de circulation - 1930	1
46	Chemins de fer A.L.	: Régime financier et organisation administr. du Réseau 1922	1
47	L. LAMY	Manuel pratique des transports par chemin de fer 1929 (11° éd.)	1
48	"	Manuel pratique des transports par chemin de fer 1924 (10° éd.)	1
49	V. FILLIOL	Les Transports Commerciaux (Responsab. ch. de fer) 1916	1
50	Alfred PICARD	Les Chemins de fer (Aperçu historique etc.) 1918	1
51	A. ROYER	Le Transport des matières périssables - 1914	1
52	K. FRITSCH	Handbuch der Eisenbahngesetzgebung - 1930	1
53	R. THEVENEZ	Le Nouveau Régime des Ch. de fer d'intérêt général - 1923	1
54	MAGISTRY	Etablissements classés dangereux, insalubres, incommodes 1923	1
55	Ministère des Travaux Publics	: Réglementation des distribution d'énerg. électr. ¹⁹²¹	1
56	Ch. de fer A.L.	: Règlement relatif à la composition et à la circulation des trains - Ed. 1924	1
57	Ch. de fer allemands	: Satzung der Reichsbahnversicherungsanstalt - 1940	1
58	Ch. de fer A.L.	: Règlement pour les mécaniciens et chauffeurs - 1937	1
59	S.N.C.F.	: Nomenclature de wagonnage et de lotissement des établis. SNCF - 1952	1
60	R. ZIMMERMANN	: Etude théorique et pratique du logement de service - 1951	1
61	BAUDRY de SAULNIER	: Code de la Route - Additifs et rectific. 1946/54/57/60	4
62	A. TARIDE	Plan de Paris	1
63	Gges PFRIMMER	Tarif des avocats - 1947 et 1962	6
64	LEMAIRE	Conférence sur l'évolution des ch. de fer franç. - 1948 Pour éclairer le public - Renseignements sur la SNCF	2
65	P. TISSIER	La situation financière de la SNCF et la coordination - 1949	1
66	S.N.C.F.-EST	: Le Région de l'Est - 1939 à 1945	1
67	S.N.C.F.	: Recueil de documents - Convention du 31-8-37 - Statuts - Décrets des 31-8-37 et 31-12-37	1

N° d'ordre	Auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre de volumes
XV - D I V E R S (Suite)			
68	M.R.U.	Guide pratique à l'usage du locataire - 1946	1
69	ANSA	La Réparation des dommages de guerre - 1946	1
70	J. VINCENT	Les Dommages de guerre et la Reconstruction - 1945	1
71	Ministère de la Reconstruction	Commentaire sur les Domm. de G. et la Reconst. ¹⁹⁴⁹	1
72	Ville de Strasbourg	Règlement de la Circulation sur le territ. de la ville de Strasbourg - 1959	1
73	S.N.C.F.	Règlement P.9 - Sécurité du Personnel - Ann. 10	1
74	Ch. de fer A.L. et G.L.	Règlement pour les signaux en vigueur depuis 1907 - 1933	1
75	Ch. SCHAEFFER	Dictionnaire des principaux termes de tous les codes et lois usuelles - Français - Allemand	1
76	Ch. de fer A.L.	Règlement de la Caisse de Maladie des Ch. de fer AL - 1957	1
77	L. HAMY	Manuel pratique des transports par chemin de fer - 1911	1
78	BERGER-LEVRAULT	Le Traité de Versailles - 1919	1
79	Ch. de fer A.L.	Statut du Personnel etc. - 1921	1
80		Convention collective du Personnel des Ch. de fer français	1
81		Règlement des Retraites SNCF, régime 1911 - 1935 et 1929	2
82	R. GODFERNAUX	Les Grands Réseaux de ch. de fer français - 1932	1
83	Ch. de fer A.L.	Régime financier et organisation administr. du Réseau	1
84	W. de SUCKAU	Dictionnaire allemand - français et vice-versa - 1881	1
85	Du Mont Schauberg	Vocabulaire technique et administratif - 1917/18	1
86	Marius BALCET	Introduction en Als.-Lorr. de la loi du 13-7-30 sur le ^{d'assurance} contrat	1
87	S.N.C.F.	Recueil de documents - Convention du 31-8-37 - 1953	1
88	Ch. de fer A.L.	Conditions de rémunération du personnel - 1921 ^{1911/1921}	1
89	Louis LELEU	Du contrat de transport des marchandises par rail - 1951	1
90	FISCHBACH	Bericht über die Verwaltung der Reichseisenbahnen in Els.-Lothr. und die Wilhelm-Luxemburg Bahnen - 1914	1
91	Jean IZE	Responsabilité en matière des transport de bagages - 1936	1
92	GUILLAUMOT & JOUANNY	Traité pratique des Ch. de fer, Droits et Obligations 1911	1
93	René THEVENEZ	Ch. de fer d'intérêt général (Comment. de la Conv. du 28-6-21) ¹⁹²⁹	1
94	BRUNET, DURAND, DE FOURCAULD	Les Transports internationaux par voie ferrée ¹⁹²⁷	1
95	G. GUENOT	Ch. de fer d'Intérêt local et Tramways - 1921	1
96	Dr Georg EGER	Eisenbahnrechtliche Entscheidungen und Abhandlungen - 1908	1

A copy for Mr. Cailan

Cop. Castan 8/4/631

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55 B 4944

mj

Strasbourg, le 4 avril 1963

3, Bd DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.

*M. Maronnes
à cause de
jusqu'à l'entrée en
vigueur des mesures qui
seront prises pour
le personnel
du détachement*

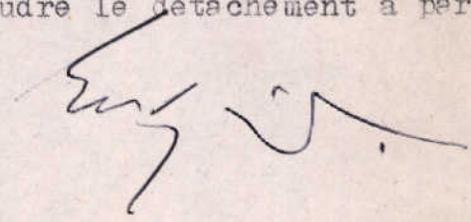
Monsieur le Directeur,

En automne dernier, lors de la conférence pour la notation du personnel, vous avez bien voulu, en ma présence, déclarer aux délégués qui vous avaient interrogé à ce sujet qu'il ne vous paraissait pas possible de maintenir le détachement de Strasbourg après mon départ.

Ce départ aura lieu le 30 juin 1963 et les agents viennent me poser la question si le détachement de Strasbourg cessera effectivement d'exister à cette date. Ils devront, en effet se décider d'ici là, s'ils entendent se faire mettre à la retraite, eux aussi, ou demander leur mutation, soit à vos bureaux à Paris, soit dans un Arrondissement de Strasbourg. Aussi aimeraient-ils être définitivement fixés sur le sort du détachement.

J'ajoute, à titre personnel, que j'aurais droit jusqu'au 30.VI.1963 à 15 jours de congé.

Toutefois, n'ayant plus personne depuis le départ de M. WOLF, pour me remplacer, je ne vois pratiquement pas la possibilité de m'absenter durant une quinzaine de jours, à moins que vous ne décidiez de dissoudre le détachement à partir du 15.VI.63 déjà.



16 Mai 3

NOTE

pour Monsieur ENTZMINGER
Chef du Détachement de Strasbourg
Etudes Juridiques et Contentieux

Comme suite à la démarche effectuée le 23 Janvier dernier à Strasbourg par M. MARANGES, et à l'entretien téléphonique que vous avez eu hier avec celui-ci, je viens vous confirmer que les divers bureaux de votre Détachement seront fermés définitivement à compter du 30 Juin 1963.

Je vous demanderais, en conséquence, d'intervenir comme prévu auprès de nos Avocats à Colmar, Metz, Mulhouse, Saverne, Sarreguemines, Strasbourg et Thionville pour que les milieux judiciaires intéressés soient informés dès que possible par leurs soins de la suppression du Détachement des Etudes Juridiques et Contentieux de Strasbourg à la date susvisée, et soient bien prévenus que tous les exploits concernant la S.N.C.F. devront être délivrés directement à mon Service, 45 Rue Saint-Lazare, à Paris (9ème), à compter du 10 Juin prochain.

Compte tenu, en effet, du congé que vous devez prendre avant votre départ en retraite je désire que vous preniez toutes dispositions utiles pour que le transfert des dossiers actuellement suivis par vos Bureaux soit effectué, à compter du 1er Juin par expéditions quotidiennes de l'ordre de 100 à 150 dossiers - en ce non compris l'envoi des demandes concernant les affaires d'agents O qui devront me parvenir dans les mêmes délais - . Le transfert des dossiers devra être terminé lors de votre départ en congé.

Je précise que pour faciliter l'acheminement de ces dossiers vers les divers Bureaux de Paris qui auront à en poursuivre l'instruction, il me paraît indispensable que lors de chaque envoi les affaires soient groupées, d'après leur nature, en lots ficelés portant l'une des mentions ci-après : Affaires de personnel - dommages matériels - recouvrements - expulsions - contraventions de grande voirie - affaires domaniales - oppositions, cessions, nantissements - affaires fiscales - incendies - dommages corporels (AV - AF - AR) - contraventions à la police des Chemins de fer - règlements judiciaires, faillites.

Ainsi que vous me l'avez proposé, je vous saurais gré de mettre, du moins dans les cotes relatives à des affaires particulièrement délicates ou nécessitant un examen d'urgence, une fiche de renseignements à l'usage des rédacteurs qui auront à les prendre en charge à Paris.

Les fichiers et répertoires divers concernant les dossiers qui ne seront transais, aussi bien que ceux relatifs aux affaires terminées à ce jour mais ne pouvant pas être considérés encore comme concernant des archives mortes, devront me parvenir au plus tard immédiatement après l'envoi des derniers dossiers.

Vous voudrez bien vous mettre en rapport avec le Service intéressé de Strasbourg pour faire assurer, dans les meilleures conditions, les divers envois visés ci-dessus.

Comme il vous a été indiqué par téléphone, trois de mes collaborateurs se rendront incessamment à Strasbourg pour s'entretenir avec vous des questions intéressant plus spécialement leur activité administrative, il s'agit de MM. :

- MARY, Chef du Bureau des Expropriations, qui viendra le 21 Mai ;
- DELANOUSSE, Chef du Bureau des Oppositions, " " " 27 Mai ;
(et non le 28)
- GINESTE, Inspecteur Divisionnaire chargé de la Bibliothèque, " " " 30 Mai.

D'autre part, M. SAUVAIN se remettra directement en relation avec M. MOEREL pour déterminer d'une manière précise la part des archives fiscales dont le transfert à Paris est indispensable.

*Vu M. Sauvain
à ce sujet, le
17-5-63 Hly*

Par ce même courrier je porte à la connaissance de la Direction de la Région de l'Est la suppression de votre Détachement en lui demandant d'aviser de cette situation nouvelle ses arrondissements EX, VB, MT d'Alsace-Lorraine qui auront à me faire parvenir directement, le cas échéant, tout exploit qui pourrait leur être remis après le 10 Juin prochain et qui aurait dû normalement vous être aussitôt transmis par leurs soins.

Bien entendu, la Direction P a été saisie de la question concernant le personnel se trouvant encore en activité de service au Détachement. Je pense que sa décision ne saurait tarder d'être portée à la connaissance des intéressés.

Des instructions vous parviendront ultérieurement au sujet du sort des meubles de bureau, de la bibliothèque, des casiers, archives, etc. dont l'expédition à Paris ne me paraît pas s'imposer dans son ensemble actuel.

LE DIRECTEUR,

L. Caillaud

17 Mai

NOTE
pour Monsieur le Secrétaire Général

Comme j'ai eu déjà l'honneur de vous l'indiquer plusieurs fois, le Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux de Strasbourg ne comptera plus, le 30 Juin 1963, date du départ en retraite de M. ENTZMINGER, que huit agents dont le plus élevé en grade sera M. Georges ERNST, Chef d'Etudes Administratives Principal de 2ème classe (Echelle 18).

Il ne m'est plus possible de maintenir ce Détachement, dont la surveillance est trop lointaine de ma Direction et, qui ne compte plus parmi son effectif un personnel de cadres suffisant pour assurer une direction locale correcte.

Le personnel d'exécution lui-même est en nombre trop réduit pour jouer un rôle utile dans l'expédition des affaires courantes.

J'ai étudié en conséquence les mesures nécessaires pour que le transfert des dossiers, des archives ainsi que du mobilier susceptible d'être utilisé à Paris, soit effectué dans le courant du mois de juin prochain.

Je serais heureux de savoir si ces intentions reçoivent votre approbation et si vous m'autorisez à passer à l'exécution de ce projet.

LE DIRECTEUR,

L. Caillaud

EJ -

17 Mai

63

NOTE pour Monsieur DELAHOUSSE

M. CAILLAU a pensé qu'il était utile que vous vous rendiez à Strasbourg pour vous entretenir avec M. ENTZMINGER et préparer le transfert des dossiers, répertoires et archives intéressant votre bureau, ainsi que des casiers métalliques susceptibles d'être utilisés par vous à Paris.

Suivant vos indications, M. ENTZMINGER vous recevra le lundi 27 Mai courant.

~~LE DIRECTEUR,~~

J. Laurain
J. Girard

le 29/5
le 30/5

Wey

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS

R. C. Seine 55-B-4944
Division des Métaux - Subdivision des Ventes et
100, AVENUE DE SUFFREN - PARIS XV - Marchés de Transformation
SUFren 40-70 - 56-75

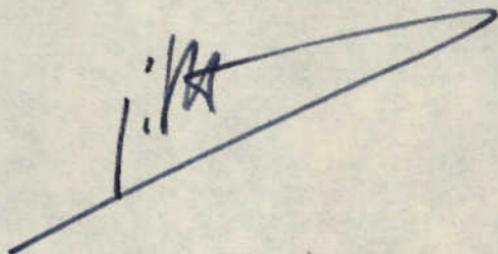
N/réf.: AmV1 2390

Paris, le 17 MAI 1963 196

Monsieur MARANGES
Inspecteur Principal
Etudes Juridiques et Contentieux

Comme suite à notre entretien télé-
phonique du 16 Mai, je vous confirme que je
suis d'accord pour que vous fassiez procéder
sur place à la liquidation au mieux des
divers articles de mobilier provenant de
nos services de Strasbourg.

Le Chef de la Subdivision,



Jeudi matin
30 mai à 10h

à une heure
S. G.

Madame JUNDT Marguerite
EMPLF

Détachement de
Strasbourg

Le 22 Mai 1963

Monsieur le Directeur,

Vu la suppression du Détachement du Contentieux à Strasbourg, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'accorder une entrevue pour me permettre de vous exposer ma situation personnelle.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments respectueusement dévoués.

M. G.

En d'homme
avec plaisir de vouloir
rien, si possible, pour
mettre à la demande de
Madame Jundt
S. G.

D.

Secrétariat

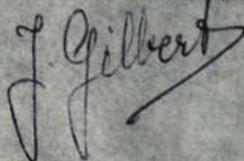
29 Mai 63

Monsieur Entzinger,

Je vous prie de trouver, ci-joint,
quelques lettres que vous voudrez bien remettre
aux intéressés.

Veuillez croire à mes sentiments les
meilleurs.

P. LE DIRECTEUR
Le Chef de Bureau,



Monsieur ENTZINGER

Chef du Détachement de Strasbourg
Etudes Juridiques et Contentieux

Lettre du 16 Mai 1963 de M. Antonini
adressée à M. Streb s/c de M. Caillau

mise à la retraite de M. Streb au
1^{er} octobre 1963 (montant annuel
de la pension : 14.215,20)

Lettre adressée à M. Streb le 27 Mai 1963

Le 2 Mars 1963.

Le détachement de Strasbourg de la
Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux doit
être supprimé le 1^{er} Juillet prochain

En vue d'examiner la réutilisation
du personnel dans les meilleures conditions, je
vous prie de me faire connaître, le plus
rapidement possible, si vous acceptez votre
mutation à la résidence de Paris du même
Service.

1 lettre à M. J. Ernst
Voerel
Scherer
Loux
Vogel
Stehly
Baudouin
Jundt

cf. elle
cf. vue

L'Ing. Pol
chargé du P^{er} des Sec^s
de la D^{ir} Gab
signé: Blos

Sous couvert de M. Caillaud
Directeur des Etudes Juridiques et du Contentieux

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS LB
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.:

Strasbourg, le 11 juin 1963

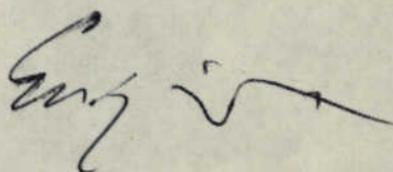
Liquidation du Détachement

*renvois à M. Gosset
le 13 juin 1963
qui les classe
aux Archives*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous retourner, ci-joint, deux carnets complets de bons de paiement n° 959.951 à 959975 et n° 959976 à 960.000, ainsi qu'un carnet entamé contenant encore les bons de paiements n° 959.927 à 959.950.

Il est annexé, d'autre part, la souche du bon n° 959.926.



Madame JUNDT Marguerite

E M P L F

au Détachement de Strasbourg
des Etudes Juridiques et du Contentieux

Strasbourg, le 31 Mai 1963

*Transmis à
M. Cloz, Supérieur Principal
Avec avis favorable
Paris le 14 Juin 1963
Le Directeur*

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de me référer à l'audience que vous avez bien voulu m'accorder en date du 30 mai courant, ainsi qu'à la lettre en date du 24 mai courant, par laquelle Monsieur l'Ingénieur Principal, chargé du Personnel des Services de la Direction Générale, m'a demandé si j'accepte ma mutation à la résidence de Paris.

Ainsi que vous avez bien voulu me permettre de venir vous exposer de vive voix, je serais très heureuse de pouvoir accepter cette proposition, mais en raison de l'état de santé de ma mère âgée et impotente, ma présence à Strasbourg est inéluctable.

Le détachement de Strasbourg devant être supprimé à la date du 1er juillet prochain, je me vois obligée d'envisager ma mutation dans un autre service à la même résidence.

Je totaliserai au 1er juillet prochain 33 années 2 mois et 18 jours de service, de sorte qu'il me manquent 21 mois 1/2 pour parfaire 35 années de service, qui me donneraient droit à la carte de 100 km. attribuée à tout agent ayant accompli 35 années de service.

Or, vu mon âge (58 ans et 2 mois) j'appréhende une mutation dans un autre service, en raison des difficultés d'adaptation qui font hésiter chaque Chef de Service à embaucher du personnel s'approchant de la retraite. Par ailleurs, je ne possède plus la résistance physique pour un travail de dactylographie. Durant toute ma carrière je n'ai été employée qu'aux travaux de sténo dans les deux langues et de dactylographie, ce qui ne m'a pas permis de me familiariser avec d'autres attributions.

Je me permets donc de vous prier de vouloir bien envisager la possibilité de me faire bénéficier d'une bonification d'ancienneté afin d'obtenir la carte de 100 km. pour alléger ma situation de retraitée. En effet, cette carte me procurerait un avantage appréciable; elle me permettrait d'aller voir plus souvent ma fille, mariée à Colmar, à 65 km. de distance de Strasbourg.

D'avance je vous remercie de ce qu'il vous paraîtrait possible de faire en ma faveur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments respectueusement dévoués.

M. J. J.

M. J. J.
21/11/1907

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55 B 4944

mj

Strasbourg, le 31 Mai 1963

3, Bd DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

Monsieur le Directeur du
Personnel

88, rue Saint-Lazare
- PARIS -

N/réf.

Par lettre du 24 mai courant vous avez bien voulu me demander si, à la suite de la suppression du Détachement de Strasbourg de la Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux, j'accepterais ma mutation à la résidence de Paris du même Service.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire préciser, pour me permettre de prendre position en toute connaissance de cause, si cette mutation serait à considérer comme mutation d'office, alors même que je me déclarerais d'accord sur cette mutation.

Il me paraît, en effet, exclu que je prenne résidence domiciliaire à Paris, compte tenu, d'une part, qu'il est pratiquement bien difficile, sinon impossible de trouver un logement, serait-ce même en banlieue de Paris, et, d'autre part, qu'il serait inconsideré de changer de domicile pour le temps me séparant encore de mon départ en retraite (2 ans).

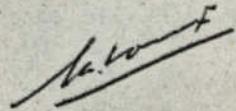
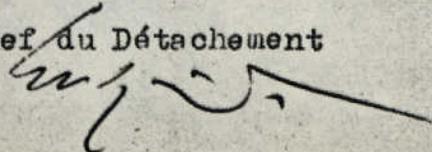
Il ne pourrait donc être question, en cas de mutation à Paris, d'une séparation d'avec ma famille, ce qui, au point de vue matériel, m'occasionnerait des frais excessifs; quant à l'aspect moral de la question, il me semble que les inconvénients que comporte la séparation imposée à une famille de mon âge sont sérieux.

Je vous serais très obligé, en conséquence, de vouloir bien faire examiner et me préciser les conditions dans lesquelles je pourrais, le cas échéant, être muté à Paris, mutation qu'en principe je ne suis pas décidé à décliner a priori.

Par la voie hiérarchique

Vu:

Le Chef du Détachement



Louis Garrel
C.E.A.10.

Strasbourg, le 31 Mai 1963

Monsieur le Directeur du Personnel
de la Direction Générale

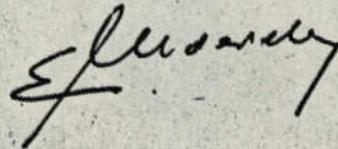
- PARIS -

- par la voie hiérarchique -

Par lettre du 24 mai courant vous avez bien voulu me demander si, à la suite de la suppression du Détachement de Strasbourg des Etudes Juridiques et du Contentieux j'accepterais ma mutation à la résidence de Paris du même Service.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, réflexion faite, je me vois contraint de décliner cette offre.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

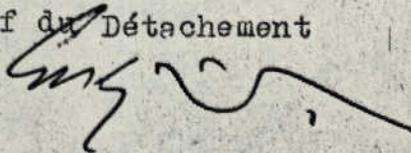


(Eugène M O E R E L)

C E A 2

Vu :

Le Chef du Détachement



M. Lefèvre ayant appris par
la Direction du Personnel la
demande de mise en disponibilité
de M. ERVET m'a demandé
si vous aviez trace de sa demande,
je lui en ai transmis une copie,
~~que j'ai fait ce jour -~~

12/8/1963

Strasbourg, le 31 mai 1963

Monsieur ERNST Georges, CEAP 2

à Monsieur l'Ingénieur Principal
chargé du Personnel des Services
de la Direction Générale
PARIS

Par la voie hiérarchique.

Comme suite à votre demande du 24 crt., j'ai l'honneur de vous faire savoir que je ne désire pas être muté à Paris.

Toutefois, le Détachement du Contentieux, auquel je suis affecté, devant être supprimé à la date du 1-7-63, je vous serais obligé de bien vouloir examiner avec bienveillance la possibilité de me mettre en disponibilité, conformément à l'art. 24 de la loi locale des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine, dont je vous donne ci-après la traduction :

"art.24.- Tout fonctionnaire d'Empire peut, moyennant l'octroi du traitement de disponibilité fixé par la loi, être mis en disponibilité si le poste qu'il occupe est supprimé par suite d'une transformation dans l'organisation des services."

Vn Le Chef du Département
Ernst

Ernst

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.:

Strasbourg, le 31 Mai 19 63

Monsieur l'Ingénieur Principal
chargé des Services de la Direction
Générale
- PARIS -

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 mai dernier, en vous faisant connaître que je ne désire pas, pour des raisons de santé, être muté à Paris, d'autant plus que la mise à la retraite pour le 1er octobre 1963 m'a été notifiée.

Streb

(ALBERT S T R E B)
C E A A D

Le Chef de Détachement

Strasbourg, le 31 mai 1963

Monsieur l'Ingénieur Principal
chargé du Personnel
des Services de la Direction Générale
PARIS

s/ couvert de M. CAILLAU, Directeur des Etudes
juridiques et du Contentieux.

Monsieur l'Ingénieur Principal,

J'ai l'honneur de vous accuser réception
de votre lettre du 24 crt. m'informant de la
suppression, à dater du 1^o juillet prochain,
du Détachement de Strasbourg de la Direction
des Etudes juridiques et du Contentieux.

En ce qui concerne ma mutation éventuel-
le à la résidence de Paris du même Service,
j'ai le regret de vous faire connaître qu'il
ne m'est pas possible de l'accepter.

Veillez agréer, Monsieur l'Ingénieur
Principal, l'assurance de mes sentiments res-
pectueux et tout dévoués.

L. Baudouin

L. BAUDOUIN, SCEAF
Strasbourg

En
Le Chef du Détachement
ing. V.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.:

Strasbourg, le 31 Mai 19 63

Monsieur le Directeur du
Personnel

s/c de Monsieur le Directeur des Etudes
Juridiques et du Contentieux
à PARIS

Comme suite à votre lettre du 24 crt.
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'étant
astreint à un régime alimentaire que je ne
peux pas suivre en dehors de la maison, il
ne m'est pas possible d'accepter une muta-
tion à la résidence de Paris de notre
Service.

(René S C H E R R)

CEAAD

Vu :

Le Chef du Detachement

SINAC - W. 2. 1. - 1513 - 2. 62

Strasbourg, le 5 juin 1963

Monsieur l'Ingénieur Principal
chargé du Personnel
des Services de la Direction Générale
PARIS

s/c. de M. CAILLAU, Directeur des Etudes
juridiques et du Contentieux.

Monsieur l'Ingénieur Principal,

Je ne puis envisager l'acceptation
d'une mutation à Paris, notamment pour des
raisons d'ordre familial.

J'avais été déplacé en Allemagne pen-
dant les quatre années de l'occupation.

Une nouvelle séparation de ma famille
serait extrêmement pénible pour moi-même, mais
notamment aussi pour ma femme de santé délicate.

Veillez agréer, Monsieur l'Ingénieur
Principal, l'expression de mes sentiments res-
pectueux et dévoués.

Vogel
Louis VOGEL, CEAAD

Vu : Le Chef du Détachement,
[Signature]

D.

Secrétariat

17 Juin 63

Monsieur CLOS
Ingénieur Principal

Comme suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous adresse, ci-joint, les réponses des agents du Détachement du Contentieux à Strasbourg à votre lettre du 24 mai relative à leur mutation éventuelle à Paris.

En ce qui concerne Madame JUNDT, sa réponse vous a été transmise le 4 juin.

Le Chef Adjoint
des Etudes Juridiques et du Contentieux,

signé : Cartan

CONTENTIEUX
Division de STRASBOURG

Echelle B
Echelle 19

retrait

1 MM. ENTZMINGER Emile R. 1^{er} 11/63 ^{Principal} Inspecteur Divisionnaire 1ère classe

Echelle 18

diff. préalable

1 ERNST Georges R. 18/64 Chef d'études administratives principal 2ème classe

Echelle 16

malade

1 MOEREL Eugène R. 10/11/65 Chef d'études administratives 2ème cl.

Echelle 15

malade

SCHERR René R. 10/8/65 Chef d'études administratives adjoint
LOUX Marcel 1^{er} 11/65 - d° -
VOGEL Louis 1^{er} 11/65 - d° -
4 STREB Albert R. 18/63 - d° -

Echelle 14

en retraite du 1^{er} août 63

1 Mlle - BAUDOIN Luce UIN 1^{er} 11/66 Sous-Chef d'études administratives

Echelle 9

malade

1 Mme JUNDT Marguerite 1^{er} 11/65 Employée principale 1ère classe

RECAPITULATION

Echelle B	1
Echelle 19	1
" 18	1
" 16	1
" 15	4
" 14	1
" 9	1
<hr/>	
	9

13 au cadre

Dissolution du Détachement de Strasbourg le 1^{er} juillet 1963

Adresses domiciliaires
des agents du Détachement de Strasbourg

M.M. ERNST Georges, 5, rue du Bouc-d'Or, Saverne
MOEREL Eugène, 43, rue Ste-Odile, Sélestat
LOUX Marcel, 65, avenue des Vosges, Strasbourg
SCHERR René, 31, rue du Maréchal-Foch, Geispolsheim-Gare
STREB Albert, 12, Bld. Clémenceau, Strasbourg
VOGEL Louis, 2a, rue de la Gare, Vendenheim
Mlle BAUDOUIN Luce, 6, rue du Vieux-Marché-aux-Vins, Strasbourg
Mme JUNDT Marguerite, 5, rue J.J. Henner, Strasbourg

Secrétariat

20 Juin 3

V.R. Ex - G3 - G1
11 e 2 - 420

2 p.j.

Monsieur le Directeur de la Région de l'EST,

Comme suite à votre lettre du 27 mai dernier, j'ai l'honneur de vous confirmer que je remets à votre disposition à compter du 30 juin courant les divers locaux occupés ces derniers temps en gare de Strasbourg par le Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux.

Lesdits locaux ne contiennent plus que le mobilier dont je vous adresse, sous ce pli, l'inventaire, ainsi que vous me l'avez demandé.

Vu la valeur très relative de ces meubles qui ont déjà fait un très long usage, le Service des Approvisionnements, comme je vous le précisais par lettre du 16 mai, n'a pas d'objection à ce qu'ils soient mis en vente sur place suivant les errements habituels si vos Services n'en ont pas l'emploi.

Ci-joint également une liste des ouvrages qui ont été laissés à Strasbourg, notre bibliothèque de Paris possédant déjà un certain nombre d'entre eux et les autres ne présentant plus d'intérêt pratique. Lesdits ouvrages, qui ont été provisoirement entreposés dans les combles de la gare, pourront donc être mis en vente ; à défaut d'acquéreur, rien ne s'oppose à leur envoi au pilon.

J'ajoute qu'après entente avec M. le Chef du 8ème Arrondissement VB, près de 10.000 dossiers composant nos archives vivantes ont été classés et logés dans des armoires métalliques situées dans les mêmes combles, l'exiguïté de l'immeuble que nous occupons à Paris ne permettant pas leur transfert alors que nous devons les conserver encore pendant plusieurs années pour satisfaire aux prescriptions légales.

Le Service intéressé a bien voulu se charger de la gérance de ces archives ; un schéma de classement des dossiers a été

établi et un exemplaire lui en sera remis directement pour lui faciliter éventuellement toutes recherches.

Je tiens à vous adresser mes vifs remerciements pour les diligences et l'aide que vos Services locaux EX et VB ont bien voulu apporter aux agents du Détachement de Strasbourg dans le courant du présent mois et qui ont permis d'assurer notamment l'acheminement sur Paris, dans les meilleures conditions possibles, des nombreux dossiers en cours, de la majeure partie de notre bibliothèque et de plusieurs meubles dont le transfert avait été décidé.

Ainsi se trouve terminée la liquidation matérielle du Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux de Strasbourg.

LE DIRECTEUR,

Signé G. Gallat

Strasbourg le 24 juin 1963

COPIE

Transmis avec
avis favorable
Paris, le 27 juin 1963

LE DIRECTEUR
Signé G. Collier

Monsieur l'Ingénieur Principal
chargé du Personnel des Services de la
Direction Générale
88, rue Saint-Lazare
Paris

s/c de Monsieur le Directeur des Études Juridiques
et du Contentieux

Monsieur l'Ingénieur Principal, -

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter
de votre bienveillance, ma mise à la
retraite à partir du 1^{er} Août 1963.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ingénieur
Principal, avec mes remerciements anticipés,
l'assurance de mes sentiments respectueux
et tout dévoués.

Signé L. BAUDOIN

Luce Baudouin, SCEAF
Détachement de Strasbourg.

Accordé - lettre
de M. Antonini
envoyée à M. Baudouin
le 25 juillet 1963.



Monsieur le Directeur
des Etudes juridiques et du Contentieux SNCF

45, rue St. Lazare

Paris

L. Baudouin. 6, rue des Vieux Marchés à Paris

Strasbourg

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

1850

Wagon complet 2,350 Kops.

2 Place Hebert Paris (18th)

Paris - La Villette

à décharger par le destinataire

Page 6 - N° 1.1413 - Remplacer

- - Bureau EX

Page 7 - Biffer le n° 1.1416 et

Page 11 - Après le n° 1.4449, aj

- - Poste B2

Fulbari

Pébe

~~200
145~~

11

vous poste d'entre courrais
urgent

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

~~SERVICE DU CONTENTIEUX~~ ^{Détachement} - DIVISION DE STRASBOURG - 3, BOULEVARD DU PRÉSIDENT-WILSON

Téléphone { 205-82
205-90

C. C. P. Strasbourg 17.597

Bureau
Dossier N°

Strasbourg, le 13 juin 1963

M. Marange
SCJ

(Prière de rappeler dans la réponse
les indications ci-dessus)

Liquidation du Détachement de Strasbourg

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, ce matin, nous avons chargé dans le wagon K SNCF EUROP 326 I85les armoires métalliques, rayonnages de bibliothèque, etc, qui, suivant le relevé annexé à votre lettre du 4 juin crt, sont destinés à vos bureaux.

En même temps, nous avons chargé, dans deux palettes NOS 110 090 et 11 841, des journaux officiels et ce qui nous restait comme matériel de bureau: chemises de dossiers, formules, etc.

Nous avons casé dans l'une de ces palettes également nos trois machines à écrire (emballées dans des caisses que vos bureaux voudront bien faire retourner vides à l'Arrondissement VB à Strasbourg), une machine à tailler des crayons, 5 perforieuses, une bala-deuse, une crocheteuse, etc.

Par cet envoi, tout ce qui était encore destiné à vos bureaux, vous parviendra.

Nous nous occuperons maintenant du classement des archives logées dans les combles où des armoires métalliques sont réservées en nombre suffisant.

Pour faciliter les recherches, je fais établir, à l'usage de vos bureaux, le schéma des archives; l'Arrondissement VB en recevra un exemplaire.

Egalement les livres abandonnés par votre bibliothèque sont provisoirement entreposés dans les combles.

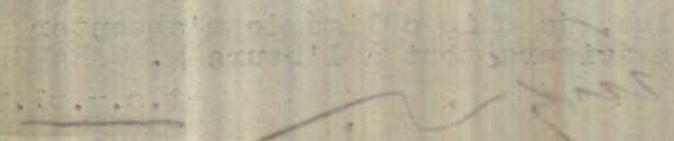
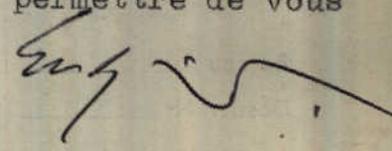
La liquidation du Détachement se trouvant ainsi achevée, je vous prierais de vouloir bien m'autoriser à prendre mon congé. Durant mon congé, jusqu'à la fin du mois, je resterai à votre disposition, sur appel que me transmettra M. ERNST.

En mon absence, M. ERNST surveillera le groupement des archives.

Pour affaires personnelles, je suis obligé de m'absenter demain vendredi, le 14 juin. J'en aviserai tout à l'heure M. MARANGE par téléphone.

t.s.v.pl.

P/S. Je vous serais très obligé de vouloir bien, avant mon départ officiel, me fixer un rendez-vous pour me permettre de vous faire mes adieux.



PARIS LA VILLETTE
Gare d'

Fiche N° **214982** du **27.6.63**

Destinataire (nom et adresse)

*Etudes Juridiques
et Contentieuses
45 rue d'Alsace
(Secretariat) Paris 9e*

Gare expéditrice : *Strasbourg*

Date d'expédition : *13/6/63*

Expéditeur (nom et adresse) *Etudes Juridiques et
Contentieuses
Strasbourg*

Nombre, nature, poids des colis :

Wagon mobilier 250kg partie de *1* colis

Remboursement de :

Somme encaissée à titre de
provision et sous réserve du
paiement ultérieur des frais dus

Port. *SPF*

Remb' :

Total

PARIS LA VILLETTE
27-6-63
CENTRAL COMPTABLE
PARIS

Fricotel, Epinal - 01 W/10949 - 6-60-5416

RÉCÉPISSÉ PROVISOIRE

Reserves prises.

Plusieurs casiers dont les portes
sont tordues et quelques armoires
métalliques tordues également.

Paris le 27. 6. 1963

Lorain

RÉCEPISSE PROVISOIRE

1/7-63

Lixes, Strasbourg

Chèque à remettre à
la Caisse générale
avec bon bureau -

Compte à créditer

N° 91248-8 (Recettes
diverses) " pour le compte
du Comptable "

FASCICULE AR - EX-6

1° Rectifications à faire à la plume :

Page 3. — Il y a : **M. Robbe**
Il faut : **M. Lérique**

Page 4. — Il y a : **M. Marlier**
Il faut : **M. Dhenin**
Il y a : **M. Lanselle**
Il faut : **N...**

Page 11. — Il y a : **M. Niay**
Il faut : **M. Dominicy**

Page 21. — Gare de Creil, il y a : **M. Dicque**
il faut : **M. Duthoit**
M. Courtin est Chef de gare principal adjoint

Page 22. — Ajouter sous le numéro **1.123** :
« Chef de manutention..... **1.119** »

Page 28. — Après le titre « Chantier du Bourget-Drancy », ajouter :
(P. T. T. AVIation 1698 - 1699 - 0431)
Il y a : **M. Humbert**
Il faut : **M. Peltier**

2° Modifications par pages à substituer :

Pages 1/2, 5/6, 7/8, 9/10, 13/14, 15/16, 17/18, 19/20, 25/26, 29/30, à remplacer
par les nouvelles pages ci-jointes.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.:

Strasbourg, le

28-6-1963.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire
parvenir en-joint notre dernier
devis concernant le liquidation
de la décaissement.

Je vous prie, Monsieur le
Directeur, de l'assurance de

8 Juillet 3

Monsieur le Sénateur,

Par lettre du 8 juin, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation de M. Marcel LOUX, Chef d'Etudes Administratives Adjoint au Détachement de Strasbourg de mon Service.

A la suite de la suppression dudit Détachement, M. LOUX vous a fait part de ses craintes d'être obligé d'accepter un poste à Paris alors qu'il doit prendre sa retraite dans deux ans.

J'ai le plaisir de vous faire connaître qu'il vient d'être décidé d'offrir à l'intéressé un poste à Strasbourg même et je suis heureux d'avoir pu seconder le bienveillant intérêt que vous portez à M. LOUX.

Je vous demanderai de bien vouloir m'excuser de n'avoir pas été en mesure de répondre plus tôt à votre lettre. Cela est dû à ce que la décision relative à l'affectation des anciens agents du Détachement de Strasbourg vient seulement d'être prise.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de mes sentiments de considération distinguée.

LE DIRECTEUR,

J. Caillaud

Monsieur Paul WACH
Sénateur du Bas-Rhin
Premier Adjoint au Maire
Hôtel de Ville
de STRASBOURG (Bas-Rhin)

SÉNAT

Paul WACH

SÉNATEUR DU BAS-RHIN
PREMIER ADJOINT AU MAIRE

HOTEL DE VILLE
STRASBOURG
TÉL. 32.46.68

Republique Française

Le 8 juin 1963

*M. Costant
avec papiers de son
premier un projet de
refuse après entente
avec M. Claus
S. C.*

Monsieur le Directeur,

Je me permets d'appeler votre bienveillante attention sur mon ami, M. Marcel LOUX, Chef d'Etudes Administratives Adjoint à la Direction des Etudes Juridiques et du Contentieux de Strasbourg, Service qui doit être supprimé le 1er juillet prochain.

Né en 1905, M. LOUX sera admis à la retraite dans deux ans. Il se pose pour lui la question d'une éventuelle mutation à Paris, qu'il appréhende fort en raison du fait que, marié et père de famille, il ne lui sera pas possible de fixer son domicile dans la capitale. Sa plus jeune fille est en effet étudiante en 2e année à la Faculté des Sciences de l'Université de Strasbourg, la seconde vient de réussir son Professorat ès-Sciences, tandis que l'aînée des enfants est assistante sociale départementale. Toute la famille est domiciliée à Strasbourg.

Le déplacement de M. LOUX à Paris constituerait pour lui une très lourde charge financière.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Directeur, de bien vouloir examiner avec bienveillance la possibilité de muter M. LOUX à un service à Strasbourg, pour lui permettre de rester auprès de sa famille, tout en sauvegardant ses droits au bénéfice d'une éventuelle promotion avant sa mise à la retraite.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Monsieur CAILLAU
Directeur des Etudes Juridiques
et du Contentieux
S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare - PARIS

P. Wach
P. WACH

SÉNAT

Paul WACH

SÉNATEUR DU BAS-RHIN



REPUBLIQUE
FRANÇAISE

★ 25

POSTES
C-3093

10. 6. 63 = PARIS-126

Monsieur CAILLAU
Directeur des Etudes Juridiques
et du Contentieux
S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare
P A R I S (9e)

~~Strasbourg~~, le 8-7-63

Mademoiselle Gilbert,

Je vous transmets en annexe le Bulletin
de maladie (partie B) de M. MOERLE ingénieur,
valable du 8/7/63 au 6/8/63 incl.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes hommages
respectueux

R. Schary

transmis à
M. Clos le 10 juillet 1963

SNCF-EST/MT

Paris, le 9.7.63.

Subdivision Régionale
des Approvisionnements



Monsieur le Chef
Service du Contentieux
3 B^d du Président Wilson
Strasbourg Cronembourg 10
1-82-05

OBJET : Acheminement des plis de service.

Conformément aux dispositions de l'IG MT 3 d n° 1 du 1.5.1963, les plis de service sont acheminés depuis le 1er juin dernier, par le Service Exploitation, d'après le code comptable de la gare destinataire.

Afin de faciliter la tâche des Magasins Généraux chargés de nombreuses expéditions, je vous serais obligé de bien vouloir inviter les agents appelés à établir des bons de demande ou de versement, à inscrire sous la rubrique : "Adressé par" ou "Adressé à", le nom et le numéro de code de la gare destinataire des plis comme indiqué ci-après : x

Exemple : (Bon O.017.8301)

BON ou EXTRAIT N°
adressé par l'Entretien de l'OURCQ
Code plis : PANTIN
1 - 19

⊗ Ce qui ne supprime pas l'indice de Wagonnage.

Le Chef de la Subdivision
des Approvisionnements MT

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55 B 4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.28.00

N/réf

Strasbourg, le 11 juillet 1963

transmis à
M. Clouet le 15/7/63

Mademoiselle G. Lbert,
Chef du Secrétariat Administratif
des Études Juridiques et du Contentieux
Paris

J'ai l'honneur de vous adresser
ci-joint, à toute fins utiles, le
bulletin de maladie que vient
de nous communiquer Monsieur
Scharr, déclaré incapable de
travailler jusqu'au 21-7-63 inclus.

Veuillez agréer, Mademoiselle,
mes hommages respectueux.

L. Loux

LOUX

~~Hellwig~~ ~~Büffel~~ ~~accidents~~
~~Dosquet~~ - ~~Büffel~~ ~~visite e.p.~~
~~(congés) 15 juillet 63~~

~~M. Mazieres~~
~~M. Sureau~~
~~M. Maranges~~

~~7 ou 8 Aout~~
~~au 11 Septembre~~

~~Büffel St Lazare~~

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
CONTENTIEUX

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N^o réf

Strasbourg, le 12

*que Hufschmitt
Pouvez-vous faire le
nécessaire pour la date
indiquée ?*

*15/7/63
Gilbert*

*est. carte circulation
31 juillet 63.
carte légitimation
certificat de travail*

*validée jusqu'au
(grade rectifié)*

*est. à type B
le 16 juillet 63.*

Bon Mademoiselle Gilbert,

Je vous adresse, ci joint, mes
2 cartes de circulation, conformément à
votre demande reçue ce jour.

Sevant effectuer un voyage à
partir de dimanche 21 juillet, je serais
désireuse de recevoir ma carte de
circulation avant mon départ.

Je vous en remercie à l'avance
et vous prie d'agréer l'assurance
de mes sentiments respectueux.

L. Baudouin

L. BAUDOUIN - Strasbourg

19 Juillet 03

Cher Monsieur Entzminger,

J'accuse réception de votre lettre du
2 courant.

C'est bien volontiers que je vous recevrai
jeudi prochain, 25 juillet, à 11 h.30.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs sentiments.

LE DIRECTEUR,
Signé G. Gallay

Monsieur ENTZMINGER
3, Impasse de la Robertzow
HOENHEIM
(Bas-Rhin)

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.:

Strasbourg, le 22 JUIL 1963 19

Mademoiselle Gilbert,

J'ai l'honneur de vous faire par-
venir sous ce pli:

- a) le Bulletin de ma crosse (partie B)
de M^{me} Marguerite Jernst, valable
du 22/7/63 au 6/8/63.
- b) la copie de l'avis de reprise de travail
de ma personne - reprise 22/7/63 -

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes
hommages respectueux.

R. Schery

env. à M. Clos
le 23^e juillet 1963

Agents susceptibles de demander leur

E

mise en disponibilité (ou sans engagements)

STREB 1^oX 63 - E.H. 15 1^oT 62

X ERNST 1^oX 64 - E.H. 18 1^oT 64
à demande sa mise en disponibilité

MOEREL 1^oII 65 E.S. 16-40 VII 60
mit 14

SCHERR 1^oX 65 E.H. 15 1^oVII 59
mit 14

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

R. C. Seine 55-B-4944

3, Bd. DU PRÉSIDENT WILSON - STRASBOURG

Téléphone 32.05.82 et 32.38.00

N/réf.:

Strasbourg, le

8 août 1963

Mademoiselle Gilbert,

J'ai l'honneur de vous adresser
sous ce pli

- a) Copie de l'Avis de reprise de travail
de M. Moerel Eugène (Reprise: 7/8/63);
- b.) le Bulletin de prolongation de malettes
(partie B) de M^{me} Jarmit Marguerite,
valable jusqu'au 14. 8. 63 incl.

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes
salutations respectueuses.

2 bulletins
envoyés à
le 9/8/63

R. Schery

Strasbourg le 16 AOUT 1963

Mademoiselle Gilbert,

J'ai l'honneur de vous faire par-
venir ci-jointe la copie de l'avis
de reprise de travail de M^{me} Jumet
Marguerite qui s'était trouvée en situation
de maladie du 22/7/63 au 14/8/63 incl.

Je vous signale, à toutes fins utiles,
que M^{me} Jumet a pris son congé an-
nuel à compter du 16-8-1963.

Veuillez agréer, Mademoiselle,
mes hommages respectueux.

R. Schrey.

Papier de travail
replié de travail
env. à M. Blot
le 19/8/63

Shastburg, le 29 AOUT 1963

Mademoiselle Gilbert,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai
été muté au 8^e Arr^t V.B. à Shastburg. J'ai
rejoint mon nouveau poste hier, 28 ult.

L'état 2 P 2 des agents de l'ancien
détachement de Shastburg du mois
d'août 1963 vous sera adressé par
M. Streb.

Veuillez agréer, Mademoiselle, avec
mes meilleurs souvenirs, mes
hommages respectueux

R. Schery.



N° 517-N
J. U.: 920662

RÉCÉPISSÉ

D'UN ENVOI RECOMMANDÉ
OU AVEC VALEUR DÉCLARÉE

Montant de l'affranchissement
Signature de l'agent

Étiquette n° 510 ou 510 bis

PARIS 22 - R. TAITBOU (95)

16 40 63 184

* 000

LR 379

LR	contre-remboursement	pois	nature de l'objet
LR			

valeur déclarée

contre-remboursement

pois

nature de l'objet

à remplir par l'expéditeur

à l'encre, sous nature, ni surcharge

DESTINATAIRE :

Albert

13 Bis rue de la Chapelle
à Paris 18^e arrondissement

ATTENTION : Si vous voulez éviter qu'en cas de non-distribution votre envoi soit transmis au service des rebuts, indiquez vos nom et adresse sur l'objet.

NATURE DE L'OBJET

LR : LETTRE RECOMMANDÉE

PR : PAQUET-POSTE RECOMMANDÉ

LV : LETTRE AVEC VALEUR DÉCLARÉE

BV : BOÎTE AVEC VALEUR DÉCLARÉE

PV : PAQUET AVEC VALEUR DÉCLARÉE

PI : PAQUET INTERNATIONAL

VR : VALEUR À RECOURIR

NOTAS

1^o RÉCLAMATIONS

Elles sont reçues dans tous les bureaux de poste, mais de préférence au bureau expéditeur.
Elles ne sont admises que dans le délai d'un an à compter du jour du dépôt.

LA PRODUCTION DU PRÉSENT RÉCÉPISSÉ EST OBLIGATOIRE

2^o COLIS POSTAUX

Les paquets excèdent le poids maximum admis suivant la nature et la destination des envois peuvent être expédiés jusqu'à 20 kg dans les gares ou les bureaux de ville de la S. N. C. F. et, pour la plupart des localités rurales, au bureau de correspondance des chemins de fer ou à défaut au bureau de poste même.

Le 15/8. Cf. Blaveau me demande de lui
retourner tous les dossiers et cartes
des agents de Strasbourg, ces agents
étant mutés dans les différents services
à dater du 1^{er}/9/53 -

Pour la liasse de retraite de
Cf. Streb (retraitable le 1^{er}/10) retourner
également tous les papiers à Cf. Blaveau
le nécessaire devant maintenant être fait
par la Région de l'Est.

- liasse fascicule de mobilisation -

- Extrait du Registre des actes de mariage.

- et 1 certificat du C^o de l'Intérieur
attestant que Cf. STREB Albert

a été incorporé dans l'armée allemande
du 15 septembre 1917 au 20 novembre 1918)

(ces 3 pièces retournées par pli recommandé
à Cf. Streb le 16/8/53. Puisque sa
liasse de pension sera établie par la
Région de l'Est) (d'accord avec Cf. Blaveau)

TSVP-

Retour 7 dossiers et 7 fiches des
agents dont les noms suivent:

cf. M.	ERNST	échelle	18
	MOEREL	"	15
	SCHERR	"	15
	LOUX	"	15
	VOBEL	"	15
	STREPS	"	15
cf. M.	JUNDT	"	9

et la liasse de retraite de G. STREPS
qui sera refaite par la Région.

fait le: 19/10/63

Affectation des agents du Détachement
de Strasbourg à dater du 1^{er} 7-63

M. MOEREL	1 ^{er} Col TCR - CRM 7 à Strasbourg
ERNST	— d° —
STREB	Caisse de maladie AL Strasbourg
SCHEER	8 ^e Sect VB à Strasbourg
VOGEL	8 ^e " Baction — d° —
<i>Opme</i> JUNDT	— d° —
LOUX	8 ^e 8 ^e — d° —

Renseignements donnés par ^{téléphoniques} G. Blateau
le 19/8/63

(Tous renseignements sur papier)

10 Septembre 3

Mon Cher Ami,

Comme suite à notre entretien téléphonique, je vous fais parvenir, sous ce pli, le projet de la lettre à adresser à M. ERNST pour lui notifier sa mise en disponibilité.

J'attire votre attention sur l'urgence qu'il y a à procéder à cette formalité.

En effet, aux termes de l'article 27 de la loi du 31 Mars 1873, le paiement du traitement d'activité ne cesse qu'"à la fin du trimestre qui suit le mois au cours duquel ont été notifiés au fonctionnaire intéressé la décision de mise en disponibilité, sa date et le montant du traitement de disponibilité".

La date du 1er Janvier 1964 indiquée sur le projet ci-joint, comme étant celle du point de départ du traitement de disponibilité, a été fixée en considération d'une notification effectuée avant l'expiration du mois en cours.

Croyez Cher Ami, à mes sentiments les meilleurs.

J. Carton

Monsieur CLOS
Ingénieur en Chef
chargé du Personnel des Services
de la Direction Générale

OP.

Notification de
mise en disponibilité
(Art. 24 et s. de la
loi du 31 Mars 1873)

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles 24 et suivants de la loi du 31 Mars 1873, dont vous avez sollicité le bénéfice, vous serez mis en position de disponibilité à compter du 1er Octobre 1963.

Le traitement de disponibilité qui vous sera servi à compter du 1er Janvier 1964 sera calculé dans les conditions prévues à l'article 26 de la loi susvisée et s'élèvera, en conséquence, aux trois quarts de la rémunération servant de base au calcul de la pension de retraite.

Veillez m'accuser réception de la présente et me confirmer votre accord.

RI
Secrétariat

17 Septembre 63

N O T E

pour Monsieur le Directeur
des Etudes Générales

En application de l'article 5
de l'Instruction Générale EX.MT. VB.3 f.
N° 2 du 7 Mars 1962, j'ai l'honneur de
vous informer que le Détachement du Contem-
pieux à Strasbourg a été dissous à dater
du 1er Juillet 1963; en conséquence, le
numéro de Code d'Etablissement 003200 est
devenu sans objet.

LE DIRECTEUR,

Signé G. Gaillet



AVIS DE MODIFICATION N° 7

aux codes unifiés des établissements de la Direction Générale

Région	Service	Organisme émetteur	Etudes Générales
Établissement intéressé	Situation ancienne	Situation nouvelle	
Designation	Etudes juridiques et Contentieux		
Code	- Service de Paris	0, 0, 3, 1, 0, 0	Le 19 septembre 1963
Mots	Date d'application	1er octobre 1963	Le 19 septembre 1963
Destinataires	<p>Suppression du détachement de Strasbourg</p> <p>Études Générales (2^{ex})</p> <p>Secrétariat Général</p> <p>Comptabilité Générale et Finances</p> <p>Caisse Générale</p> <p>Direction du Personnel</p> <p>Direction du Mouvement</p> <p>Études juridiques et Contentieux</p> <p>Commission des Imprimés</p>		
Subdivision	<p>Subdivision du Personnel</p> <p>Subdivision de la Comptabilité</p> <p>Bureau de Solde de la D.G. (M. LAUTE)</p> <p>CMIA</p> <p>Archives</p> <p>MM. les Directeurs des Régions (5ex)</p>		
Mots	<p>Subdivision des ÉTUDES GÉNÉRALES</p> <p>de la Recherche Opérationnelle</p> <p>et de l'Organisation</p>		



AVIS DE MODIFICATION N° 6

aux codes unifiés des établissements de La Direction Générale

Région	Service	Organisme émetteur	Etudes Générales	Situation nouvelle
Désignation	Etudes juridiques et Contentieux - Détachement de Strasbourg		Situation ancienne	
Code	003200		Le 19 septembre 1963	
Intérêt	Date d'application		1er octobre 1963	
Motifs	Suppression du détachement de Strasbourg			
Destinataires	Etudes Générales (2 ex) Secréariat Général Comptabilité Générale et Finances Caisse Générale Direction du Personnel Direction du Mouvement <u>Etudes juridiques et Contentieux</u> Commission des Imprimés			
	Subdivision de Personnel Subdivision de Comptabilité Bureau de Solde de la D.G. - (M.LAUTE) C.M.A. Administratifs MM. les Directeurs des Régions (5 ex)			

Le 19 septembre 1963

ETUDES GÉNÉRALES

Subdivision de la Recherche Opérationnelle et de l'Organisation

AW

8° Arrondissement V.B.
Strasbourg

n° 10.274/P 2 c

Notation aptitude 1964

Strasbourg, le 11 SEP. 1963

Direction Générale
Etudes Juridiques et Contentieux
PARIS

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire connaître dès que possible votre proposition de notation à l'aptitude pour 1964 de M. SCHERR René, CEAAD, Mle 00/7.23/7.59 du Bureau des Etudes Juridiques et Contentieux (D.G.) muté au 8° VB/P Strasbourg le 1er juillet 1963, ainsi que la notation 1963.

Le Chef d'Arrondissement,

1x

ye



*en 1963 : note 14 -
H. Scherr éch. 15 CEAAD
15*



Secrétariat
Notation aptitude 1964

27 Septembre 63

Monsieur le Chef du 8ème Arrondissement
Voie et Bâtiments
STRASBOURG

Par votre lettre du 11 septembre 1963, vous me demandez quelle est ma proposition de notation à l'aptitude pour 1964 en ce qui concerne M. SCHERR René, CEAAD, du Détachement du Contentieux à Strasbourg, muté dans votre Arrondissement à dater du 1er juillet 1963.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. SCHERR avait obtenu 14 pour la notation 1963 et que je me proposais de lui attribuer la note 15 pour 1964.

LE DIRECTEUR,

Signé G. Gaillaud

D.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
ÉTUDES JURIDIQUES et CONTENTIEUX 45, RUE SAINT-LAZARE - PARIS-IX^e
R. C. Seine 55-B-4.944

TRinité 29-94

N^oref. Secrétariat
Notation aptitude 1964

Paris, le 20 Septembre 1963

*pour Le Mezeu
à faire notaire rapidement
SVP*

Monsieur le Chef du 8^{ème} Arrondissement
Voie et Bâtiments
STRASBOURG

Par votre lettre du 11 septembre 1963, vous me demandez quelle est ma proposition de notation à l'aptitude pour 1964 en ce qui concerne M. SCHERR René, CEAAD, du Détachement du Contentieux à Strasbourg, muté dans votre Arrondissement à dater du 1er juillet 1963.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. SCHERR ^{avait} obtenu 14 pour la notation 1963, ~~et que c'est la note 15 que je me proposais de lui attribuer pour 1964.~~ *en note 15 pour 1964*

LE DIRECTEUR,



Secrétariat
Notation aptitude 1964

9
Octobre 63

Monsieur le Chef du 8ème Arrondissement
Exploitation
STRASBOURG

Par communication téléphonique du 8 octobre, vous demandez quelle est ma proposition de notation à l'aptitude pour 1964 en ce qui concerne M. LOUX Marcel, CEAAD, du Détachement du Contentieux à Strasbourg, muté dans votre Arrondissement à dater du 1er juillet 1963.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. LOUX avait obtenu 14 pour la notation 1963 et que je me proposais de lui attribuer la note 15 pour 1964.

LE DIRECTEUR,

Signé G. Gallat

9
Octobre 63

Monsieur le Chef d'Arrondissement Traction
à STRASBOURG

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'avais envisagé en effet, à la fin de l'année 1962 et dans la pensée d'une création très prochaine de l'indice B, d'accorder cette promotion à Madame JUNDT. Mais il m'est impossible de la lui faire obtenir dans le cadre d'un service auquel elle avait cessé d'appartenir à la date qui doit être prise en considération pour son attribution.

LE DIRECTEUR,

Signé G. Gaillay

à l'échelle 9 depuis juillet 1955
(2 ans)

Page de spéc

à Monsieur le chef d'arr. et
Traction de Strasbourg.

1 fort
1 pelure
ent.

J'ai l'honneur de vous faire
connaître que j'avais envisagé en effet, à
la fin de l'année 1962 et dans la pensée
d'une ^{très prochaine} réaction des ~~trains~~ B ~~intervenir~~
~~dans un bref délai~~, d'accorder cette ^{promotion} ~~réaction~~ à
M^{me} Junolt. Mais il m'est impossible
de la lui faire obtenir dans le cadre d'un
service auquel elle ~~ne~~ ~~appartenait~~ ~~plus~~ avait
cessé d'appartenir ~~le 1^{er} juillet 1963~~ à la
date qui doit être prise en ^{considération} par le Directeur
en considération pour son attribution

Arrondissement de Traction
de STRASBOURG

T R A N S M I S

N° 85/P

Personnelle

à Monsieur le Chef des Etudes Juridiques
et du Contentieux

P A R I S

une demande de Mme JUNDT Marguerite, EMP1F, mutée le 1.7.1963 du Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux à STRASBOURG au BTRAS, tendant à obtenir le bénéfice de l'indice "B".

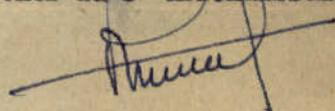
Je n'ai pas la possibilité de donner satisfaction à l'intéressée compte tenu qu'elle ne remplit pas la condition requise pour être promue à l'ancienneté et que, par ailleurs, en ce qui concerne la nomination au choix, elle est primée par nombre d'agents plus anciens en grade et, a priori, plus méritants.

Mme JUNDT se trouve en situation de maladie hors service depuis son affectation à mon bureau d'Arrondissement.

Je n'aurais toutefois pas d'objection à sa promotion à l'indice "B" si celle-ci était réalisée dans le cadre de son ancien Service.

STRASBOURG, le 27 SEPT 1963

L'Ingénieur Principal,
Chef du 8° Arrondissement :



Madame JUNDT Marguerite
EMPIF
8ème Arrondissement TRACTION

Adresse domiciliaire:
5, Rue Jean-Jacques Henner
Strasbourg

TRA 8 STRASB

20 SEP 1963

CI 102

CA 111

7

A1 1/4
my 2
7 1/2

Coornier entant

25.9.63

19.9.63

Strasbourg, le 18 septembre 1963

Monsieur l'Ingénieur Principal

Chef du 8ème Arrondissement TRACTION
- Strasbourg -

Par la présente j'ai l'honneur de vous exposer ma situation avec prière de vouloir bien la faire examiner avec bienveillance.

En date du 19 août 1963 M. le Secrétaire Général de la Direction Générale à Paris m'a signifié ma mutation au 8ème Arrt TRA EST à partir du 1er juillet 1963.

Le 9 juillet 1956 j'ai obtenu, sur ma demande, ma mutation du 8ème ARES Strasbourg au Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux à Strasbourg. Ma promotion au grade d'employée principale de 1ère cl. date du 1er juillet 1955.

Par une coïncidence malheureuse, ma mutation à votre Service prend effet à partir du 1er juillet 1963, alors que l'indice "B" ne peut être accordé qu'à partir de cette date. Or, mes anciens délégués, par lettre du 13 décembre 1962, m'ont fait savoir par écrit que :

" Avec l'appui de M. ENTZWINGER (mon ancien Chef à Strasbourg) nous avons obtenu l'assurance que vous bénéficieriez par priorité de l'Indice "B" dès que celui-ci sera mis en application".

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que ma mutation à votre Service ne m'a été notifiée effectivement que par lettre recommandée du 2 septembre 1963, adressée par le Détachement de Strasbourg des Etudes Juridiques et du Contentieux à mon adresse privée pendant mon congé. Cette mutation porte la date du 19 août 1963 et est signée par M. le Secrétaire Général de la Direction Générale à Paris.

Je vous prie donc de vouloir bien examiner la possibilité de m'accorder la faveur de l'indice "B" pour améliorer ma très modeste situation de retraitée. En effet, je serais disposée à accepter ma mise à la retraite, si je pouvais bénéficier de l'indice "B".

Dans l'espoir qu'il vous sera possible de réserver une suite favorable à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur l'Ingénieur Principal, à mes sentiments respectueusement dévoués.

M. Jundt

- Copie -

S.N.C.F. ETUDES JURIDIQUES et Contentieux
45, rue St. Lazare-Paris-

Paris, le 13 décembre 1962

Chère Madame,

Ainsi que nous vous l'avions promis, nous sommes intervenus en votre faveur à la réunion de la Commission des Notes qui s'est tenue le 11 courant.

Avec l'appui de M. ENTZMINGER, nous avons obtenu l'assurance que vous bénéficieriez par priorité de l'Indice B dès que celui-ci sera mis en application.

Par ailleurs, MM. CAILLAU et CLOS ont envisagé avec bienveillance la possibilité de vous accorder une prime exceptionnelle pour 1963.

C'était là, vous le savez, le maximum de ce qu'il nous était possible de vous faire obtenir.

Croyez, chère Madame, à l'expression de nos sentiments dévoués.

signé : Lagadec Blattes

(Délégués du Personnel au Contentieux)

Madame JUNDT
Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux
3, Bd Wilson
-Strasbourg-

Hoenheim, le 24 septembre 1963
3, imp.de la Robertsau

Monsieur CAILLAU
Directeur des Etudes Juridiques
et du Contentieux
45, rue St.Lazare
PARIS 9°

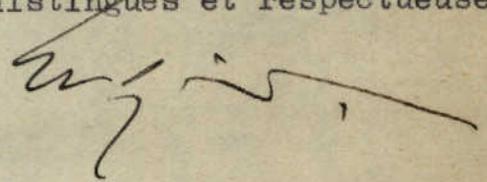
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Madame JUND, mutée, à la suite de la suppression du Détachement du Contentieux, à l'Arrondissement de la Traction à Strasbourg, m'a demandé de l'appuyer auprès de ce Service pour qu'elle obtienne l'indice B et puisse se faire mettre à la retraite.

Je lui ai répondu que je considérais comme plus régulier de vous en informer. En effet, en automne dernier, lorsqu'en présence des délégués, j'avais attiré votre attention sur la situation de Madame JUND, vous aviez bien voulu vous déclarer d'accord pour faire, le moment venu, quelque chose en sa faveur et vous aviez prié Mademoiselle la Secrétaire assistant à la réunion de prendre note de la question.

Je ne puis donc que vous faire part du désir de Madame JUND afin de vous permettre d'apprécier la suite qu'il convient d'y réserver.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués et respectueusement dévoués.



E. ENTZMINGER

*Mme. Jundt
devrait normalement
partir le 1. mai 1965.*

C.
Secrétariat

30 octobre 63

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
Région Est

Par lettre du 24 octobre, vous m'avez avisé que M. VOGEL Louis, Chef d'études administratives adjoint, muté le 1er juillet dernier au 8ème Arrondissement de Traction à Strasbourg, sollicite sa mise à la retraite à dater du 1er novembre 1963.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la qualité des services de M. VOGEL m'aurait indiscutablement permis de solliciter en sa faveur le bénéfice de l'honorariat.

LE DIRECTEUR,

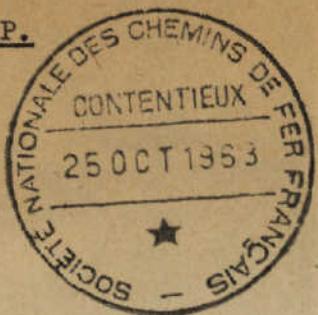
Signé G. Caillaud

SNCF/EST/MT

S.P.P.

PARIS, le 24 OCT. 1963

#2.B4 n° 71h
P15A



Monsieur le Directeur
des Etudes Juridiques
et du Contentieux

*préparer une lettre
d'accord*

Par suite de la suppression de votre Détachement de STRASBOURG, M. VOGEL Louis, Chef d'études administratives adjoint, a été muté le 1er Juillet 1963 au 8ème Arrondissement de Traction à STRASBOURG.

L'intéressé remplissant la double condition d'âge et d'ancienneté, sollicite sa mise à la retraite à compter du 1er Novembre 1963. Afin d'examiner la possibilité de lui attribuer l'honorariat, je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si la qualité des services accomplis par cet agent au cours de sa carrière permet de le proposer pour cette distinction.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Paris

JR.

*document remis
à M. Gallet*

Secrétariat

11 Mars 64

V.R. : CG/1 n° 235

Monsieur le Caissier Général,

Par lettre du 13 juin 1963, je vous avais demandé de maintenir provisoirement pendant quelques mois le compte postal de recettes "Strasbourg 5608-04" dont était titulaire le Détachement des Etudes Juridiques et du Contentieux à Strasbourg.

J'ai l'honneur de vous demander de clore ce compte qui est désormais sans objet.

LE DIRECTEUR,

Signé G. Caillaud

19 Février 64

Monsieur CLOS
Ingénieur Principal *en chef*
chargé du Personnel
des Services de la Direction Générale

Je vous transmets, à toutes fins utiles, la réclamation ci-jointe.

Je ne vois pas quelles mesures je pourrais prendre. Il est impensable que je détache un agent isolé à Strasbourg, dont l'unique mission serait de faire des recherches dans les archives quand on en a besoin. Il est impensable que j'envoie un agent à Strasbourg pour les mêmes recherches, chaque fois que cela est nécessaire. On pourrait songer à déménager les archives de Strasbourg, mais je n'ai pas la place de les loger.

Je vous serais reconnaissant de toute suggestion qui serait de nature à apaiser les réclamations du Chef de la Division du Service Général.

LE DIRECTEUR,
Signé G. Caillaud

~~Mme de Metz
1 fort
1 pelure
1 copie de la lettre
1 à taper~~
Ch. Clos

4. vous transmettez à toutes
les utiles, la réclamation ci-jointe -
Je ne sais pas quelles mesures je
pourrais prendre. Il est impossible
que je détache un agent isolé à
Strasbourg dont l'unique mission
serait de faire des recherches dans les
archives quand on en a besoin.
Il est impossible que j'envoie un
agent à Strasbourg pour les mêmes
recherches, chaque fois que cela est
nécessaire. On pourrait songer à
déménager les archives de Strasbourg,
mais je n'ai pas le plan de la

loger.

Je vous serais reconnaissant
de toute suggestion qui serait
de nature à ~~améliorer les~~ améliorer
les conditions du Chef de la
Division du Service Général.

Le Directeur

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

RÉGION DE L'EST - EXPLOITATION - DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL 13, Rue d'Alsace PARIS X^e - Tél.: BOT. 48-80 - TRU. 45-90

R. C. Seine 55 B-4.944

V/réf.:

N/réf.: G4B-3
P20a3

Objet:

Paris, le 22 JANV 1964

19

Monsieur le Directeur
des Etudes Juridiques et du Contentieux

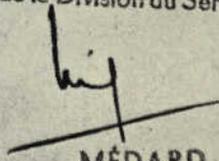
Le Chef du 8ème Arrondissement EX vient d'appeler mon attention sur M. LOUX, Chef d'Etudes Adjoint, muté dans ses bureaux le 1er Juillet dernier à la suite de la suppression de votre Détachement à Strasbourg auquel il appartenait. Depuis cette date, cet agent a été chargé à plusieurs reprises par vos Services de recherches de documents ou de dossiers restés à Strasbourg.

Jusqu'à maintenant, ces recherches n'ont pratiquement occasionné aucune gêne dans le travail de M. LOUX qui était utilisé en surnombre.

Depuis le 1er Janvier date de la mutation d'un CGR à un autre Service, M. LOUX est effectivement titulaire d'un poste qui l'occupe à temps complet et ne peut plus effectuer ces recherches sans que la bonne marche du Service en pâtisse.

Aussi vous serais-je très obligé de bien vouloir me faire connaître les mesures que vous comptez prendre à l'avenir pour pallier ces difficultés.

Le Chef de la Division du Service Général


MÉDARD



Date de départ	N o m	Attributions de l'agent
1.4.54	MM. RIES	Acquisition et vente de terrains. Aide et remplace M. BURG Y à la section des archives et du courrier.
1.7.54	Mlle SCHMITT	Dactylographie
1.9.54	SCHAE TZEL	Oppositions sur salaires
1.10.54	BURGY	Archives - Tenue du journal - Expédition du courrier
1.11.54	RIGAUX	Chef du Bureau des affaires générales. Accidents du travail régime ex-A.L. - Accidents de droit commun.
1. 4.55	Mme WE ISHE IMER	Secrétariat - Dactylographie
1. 9.55	RENCKERT	Accidents de droit commun - Représentation de la S.N.C.F. devant les juridictions de Sécurité sociale.
1. 3.56	EICHENLAUB	Etablissement des actes de vente, d'achat et d'échange de terrains.
1. 8.56	MICHEL	Recouvrement de créances - Recours contre le tiers responsable - Procès commerciaux -
1. 3.57	MOEHL EN	Accidents du travail régime ex-A.L.
1. 5.57	BARTH	Etablissement des actes de vente d'achat et d'échange de terrains.
1.12.57	WE ISHE IMER <i>n'est pas agent F</i>	Bibliothèque - Consultation juridiques aux agents - Prêts hypothécaires en collaboration avec M.SENGEL.
1. 2.58	LAUTH	Bibliothèque (suppléant de M. WE ISHE IMER) - Recou- vrement de créances.
1. 6.58	KIPPER <i>agent F L.O.</i>	Procès commerciaux - Recouvrement de créances - Recours contre le tiers responsable - <i>accidents</i>
1.10.59	MEYER *	Chef du bureau des affaires commerciales et de recouvrement des créances -
1.11.59	SCHIRMANN *	Budget des accidents du travail ex-A.L. - Représentation de la S.N.C.F. devant les juridic- tions de Sécurité Sociale -
1.12.59	SENGEL <i>n'est pas agent F P.F.S.P.</i>	Consultations juridiques aux agents - Prêts hypo- thécaires - Dommages de guerre - <i>recouvrement de créances - accidents</i>
1. 1.60	WOLF *	Litiges avec le personnel - Contraventions de gran- de voirie - Affaires générales -
1. 4.60	LAUCHER	Procès Commerciaux - Recouvrement de créances -

Date de départ	N o m	Attributions de l'agent
1. 7.60	MM. ENTZMINGER x	Chef du bureau des affaires immobilières -
1.10.60	STREB x	Accidents du travail régime ex-A.L.
1. 4.61	MARTIN	Oppositions sur salaires
1.10.61	ERNST x	Opposition sur marchandises - Cessions et Nantissements de marchés - Faillites - Liquidations judiciaires -
1.12.61	HE INTZ	Affaires de logements - Expulsions -
1. 2.62	MOEREL x	Impositions
1.10.62	SCHERR x	Recouvrement de créances (Recours contre le tiers responsable en cas d'accident)
1. 5.63	VOGEL x	Recouvrement de créances - Recours -
1.10.63	LOUX x	Impositions
1.12.64	Mme ZUGMEYER	Suppléante de Mme WEISHEIMER (Secrétariat) Dactylographie
1. 3.68	Mlle KUGLER	Dactylographie